



PROJET D'ETABLISSEMENT

Micro-crèche « Les P'tits Loups » de Villebois-Lavalette

Le projet d'établissement se compose de quatre parties :

- Le **projet social** : il situe la structure et son projet de création dans son environnement social, contextuel et géographique
- Le **projet éducatif** : il se décline en objectifs éducatifs travaillés avec l'équipe
- Le **projet pédagogique** : il se décline en objectifs pédagogiques élaborés avec l'équipe. C'est une feuille de route afin de définir une cohérence pédagogique pour l'accueil du jeune enfant
- L'**évaluation** : elle permet d'évaluer l'action du multi-accueil et de l'ajuster au besoin en fonction des évolutions constatées. C'est une remise en question des pratiques.



SOMMAIRE

	PAGES
Présentation de la structure	5
I. Projet Social	6
1 – Portrait du territoire intercommunal	6
1.1 Contexte géographique	6
1.2 Dynamiques démographiques	7
1.3 Economie	11
1.4 Emploi et activités	12
1.5 Habitat	13
1.6 Etudes et Formation	15
1.7 Culture, Sport et Loisirs	16
2- Offre de services Petite – Enfance, Enfance et Jeunesses sur le territoire	18
2.1 Offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse	18
2.2 Offre de services scolaires et périscolaires	19
2.3 Offre de services extrascolaires	21
2.3 Offre de services en direction de la jeunesse	22
3- Diagnostic territorial	24
3.2 Dynamique démographique	24
3.3 Structure de population	25
3.4 Emploi et Activités	26
3.5 Etudes et Formation	27
4- L'offre de service Petite Enfance : besoins et demande des familles	28
4.1 Offre d'accueil individuel	28
4.2 Relais Petite Enfance (RPE)	29
5- Les dynamiques partenariales	29
5.1 Les partenariats institutionnels et financiers	29
5.1.1 La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne	30
5.1.2 Le conseil Départemental de la Charente	30
5.1.3 La Caisse D'Allocations Familiales de la Charente	30
5.1.4 La Mutualité Sociale Agricole	31
5.2 Les partenaires de Santé	31
5.3 Les partenaires dans l'accompagnement des enfants et des familles	31
5.4 Des partenariats avec les professionnels de santé	31
5.5 Les partenaires pédagogiques	32
5.5.1 Les autres services de la Communauté de Communes	32
5.5.2 Les associations agréées Animation de la Vie Locale et la participation à des dispositifs locaux	32

6- Les objectifs du projet social	
6.1 Favoriser l'accompagnement à la fonction parentale	32
6.2 Faciliter et accompagner l'accueil de tous les publics	35
6.4 Les démarches en faveur du développement durable	36

II. Le projet d'accueil

1 – Caractéristiques de la crèche « Les p'tits Loups »	37
1.1 Les prestations d'accueil	37
1.1.1 Capacité d'accueil	37
1.1.2 Les horaires d'ouverture	37
1.1.3 Les différents types d'accueil	37
1.2 L'adaptation	38
1.3 La notion de référence	38
1.4 Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants atteints de handicaps ou de maladies chroniques	39
1.5 Les compétences professionnelles mobilisées	40
1.5.1 L'équipe d'encadrement	40
1.5.1.1 Le travail d'équipe	41
1.5.1.2 Attitudes et postures professionnelles	41
1.5.2 Le Référent Santé Accueil Inclusif	42
1.5.3 Les modalités de formation continue des professionnels	43
1.5 Les actions menées en lien avec l'analyse des pratiques	43
1.6 Les actions menées pour la formation et l'apprentissage	44
1.7.1 Les formations accueillies	45
1.7.2 L'organisation de la formation (de l'accueil à l'évaluation)	45
Projet Educatif	46
Les Orientations et objectifs éducatifs	47
Les valeurs qui fondent notre action	48
Projet Pédagogique	49
1 – L'accueil de l'enfant et de sa famille	49
1. L'admission	49
1.1.1 La prise de contact	49
1.1.2 Le rendez-vous avec la famille	49
1.1.3 L'étude des besoins de la famille	49

2 – La vie quotidienne	50
2.1 L'accueil	50
2.1.1 L'accueil du matin	50
2.1.2 Le départ du soir	50
2.2 Les soins	51
2.2.1 L'hygiène au quotidien	
2.2.2 L'acquisition de la propreté	51
2.2.3 La santé	52
2.3 Les repas	53
2.3.1 Le temps des repas	53
2.3.2 L'organisation pédagogique du temps des repas	53
2.3.3 La posture pédagogique pendant les repas	54
2.3.4 Le goûter	55
2.3.5 La diversification alimentaire	55
2.4 Le sommeil	55
2.4.1 Le temps de sommeil des bébés	55
2.4.2 Le temps de sommeil des grands	55
2.5 Les activités	55
2.5.1 L'éveil et le jeu	56
2.5.2 Les activités libres	56
2.5.3 Les activités dirigées	56
2.5.4 Les activités pour les bébés	56
2.6 L'objet transitionnel	57
2.7 Les relations Educatives	57
2.7.1 Les relations entre enfants	57
2.7.2 Les relations enfants – adultes	58
3 – La relation aux familles	58
3.1 La transmission des infos aux familles au quotidien	58
3.2 Les actions de soutien à la parentalité	58
3.2.1 L'écoute, le conseil, l'orientation	58
3.2.2 Les actions collectives de soutien à la parentalité	58
3.2.3 L'implication des familles dans la vie de la structure	60
4 - L'évaluation	59
CONCLUSION	61

Présentation de la structure

Nom :	Petite crèche « Les P'tits Loups »
Adresse :	4, Rue André Bouyer 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE
Téléphone :	05.45.23.91.98
Adresse e-mail :	lesptitsloups@ccltd.fr
Date d'ouverture :	2/09/2019
Agrément :	Avis favorable Président du Conseil Départemental du 22/07/2019
Gestionnaire :	Communauté de communes Lavalette Tude Dronne
Direction de la structure :	Mylène Educatrice de jeunes enfants
Continuité de direction :	

1 Portrait du territoire intercommunal

1.1 Contexte géographique

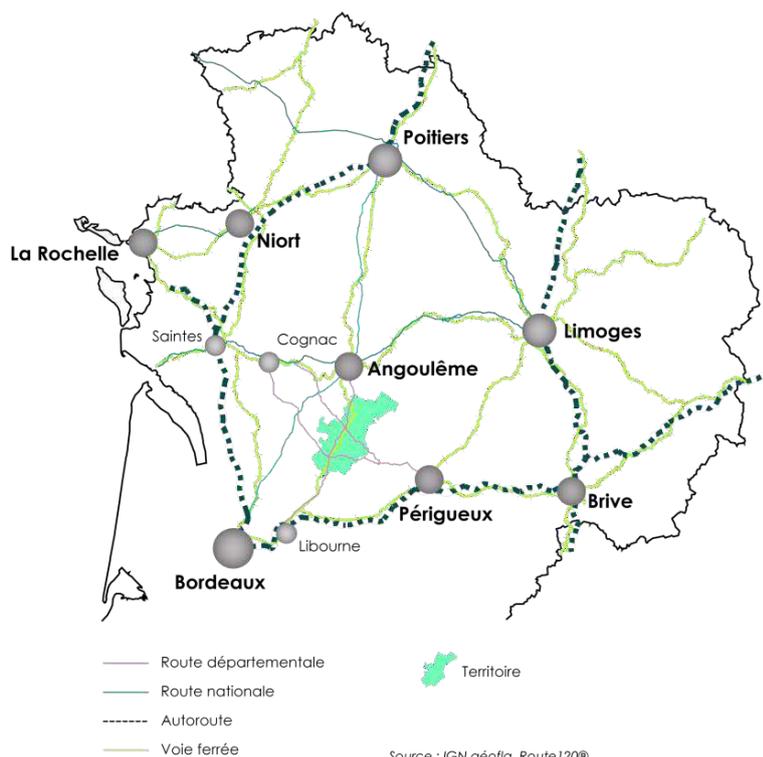
UN TERRITOIRE RURAL MULTIPOLARIS

50 Communes / 17 807 Nbre habitants (INSEE 2018)

Le territoire est situé au cœur du triangle Bordeaux-Angoulême-Périgueux qui constitue la nouvelle centralité de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est maillé par plusieurs pôles ruraux : Chalais, Montmoreau, Villebois-Lavalette, St- Séverin et Aubeterre-sur-Dronne.

L'attraction de l'aire urbaine d'Angoulême est fortement marquée au nord du territoire, mais fait peu ressentir au sud. Cette faible influence au sud explique l'apparition de grappes de pôles ruraux, d'échelle et d'attractivité variable.



Un espace très peu dense

23,56 hab. / km²

C'est un territoire rural par excellence, caractérisé d'espace très peu dense par l'INSEE.

Au regard de la pression et de l'attractivité des grandes aires urbaines sur le territoire, il apparaît deux types de communes au sein du territoire intercommunal :

- les communes sous influence de la grande aire urbaine d'Angoulême comprenant les communes du nord appartenant à la couronne du grand pôle d'Angoulême, caractérisées par le fait qu'au moins 40% des actifs occupés résidents travaillent dans une commune de l'agglomération
- les communes isolées, hors influence des pôles sur le grand sud du territoire, constitué de l'ensemble des communes situées hors de l'espace de la grande aire urbaine d'Angoulême

1.2 Dynamiques démographiques

Une décroissance liée au solde naturel

Inscrit dans une longue trajectoire de décroissance démographique, le territoire souffre d'un solde naturel très déficitaire. Néanmoins, bien qu'insuffisant pour compenser le solde naturel négatif, le soldemigratoire positif témoigne d'une certaine attractivité résidentielle.

-0.41% : Taux de croissance annuel de la population

-0.65% : Solde naturel très déficitaire (*solde naturel = différence entre nombre de naissances et nombre de décès enregistrés au cours d'une période*)

0.24 % : Solde migratoire positif (*solde migratoire = différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de la période de référence*)

Une perte de population plus marquée à Chalais et Montmoreau

Le territoire connaît une longue trajectoire de perte de population, mais connaît cependant une certaine stabilisation depuis les années 2000.

Cette stabilité masque toutefois une perte de population dans les bourgs-centre, au profit des communes rurales périphériques.



Des projections négatives

À l'échelle départementale, l'INSEE prévoit d'ici 2050 une continuation du vieillissement de la population, avec une augmentation constante des plus de 65 ans et une diminution de la part des plus jeunes. Cette tendance se confirme par un solde naturel prévu en baisse (- 0,30 %). La croissance démographique serait positive uniquement grâce aux migrations (+0,44 %).

Une dynamique démographique hétérogène

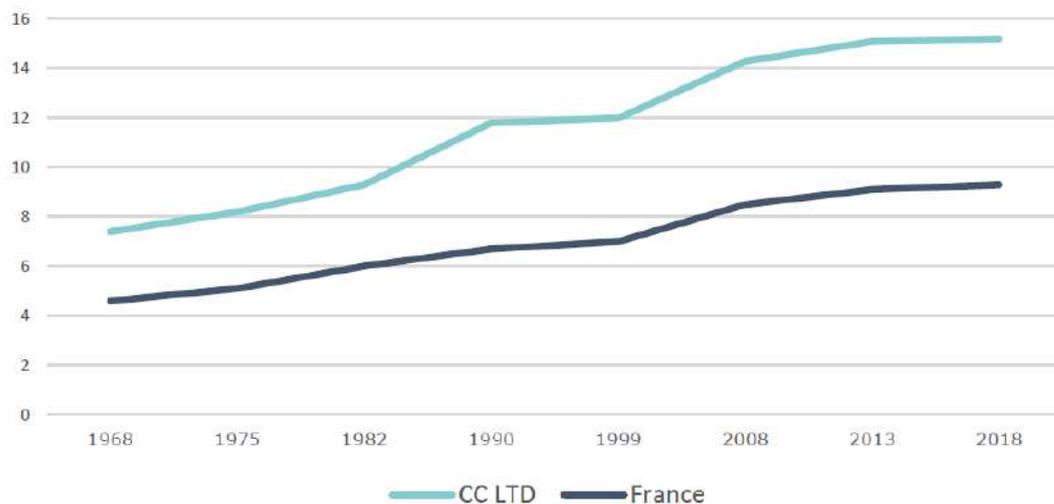
Les dynamiques démographiques sont disparates selon les secteurs du territoire. Les secteurs les plus proches de l'aire urbaine d'Angoulême connaissent une variation positive, alors que les secteurs les plus au sud, éloignés de cette zone d'influence, connaissent une variation négative. Il est même constaté une graduation progressive nord-sud de ce phénomène.

UN VIEILLISSEMENT MARQUE DE LA POPULATION

Plus de retraités, moins de jeunes 38,8% Part de la population âgée de 60 et +

Les personnes âgées et leur évolution

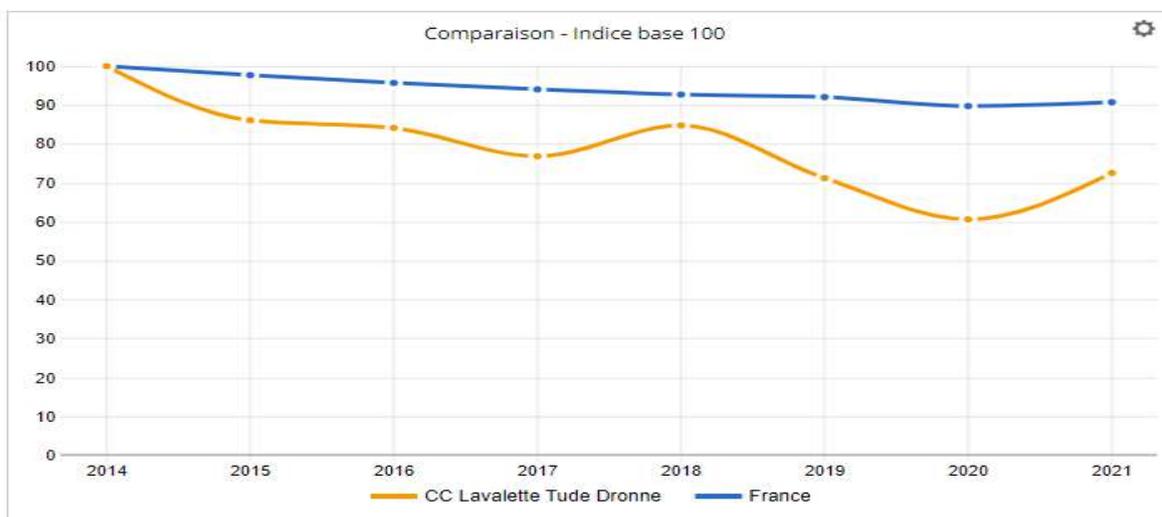
(part des 75 ans et plus)



Le territoire est frappé par une tendance au vieillissement, bien supérieure à la moyenne nationale, qui tend à s'accroître. La population est marquée par une faible représentation de ses populations jeunes, avec une représentation des moins de 30 ans établie à 25,2%, alors que les plus de 60 ans pèsent plus de 38,8%. Parmi les indicateurs significatifs qui témoignent de ce vieillissement, la part des « retraités » sur la population intercommunale a augmenté de 1,1 point entre 2008 et 2018.

DES NAISSANCES EN BAISSÉ : 119,25 naissances par an entre 2014 et 2021

Le territoire enregistre une baisse constante du nombre de naissances depuis 50 ans, ce qui confirme le taux de natalité faible (établi à 7.3 pour 1000 habitants contre 10.9 pour 1000 habitants au niveau national). L'observation du nombre de naissances confirme le vieillissement de la population. En effet, la tendance constatée entre 2014 et 2017 est globalement à la baisse. Un rebond en 2018 avec 127 naissances et une forte baisse jusqu'en 2020 (91 naissances). Une année après le covid on note 18 naissances en plus.



Le taux de natalité est plutôt faible, avec un taux de 7,3 pour 1000 habitants, contre 8.5 au niveau départemental et 10,9 au niveau national. La répartition des naissances sur le territoire reste toutefois hétérogène. On note une forte augmentation des naissances sur le bassin de vie de Villebois et une scission Nord-Sud sous l'ancienne Ctg moins flagrante.

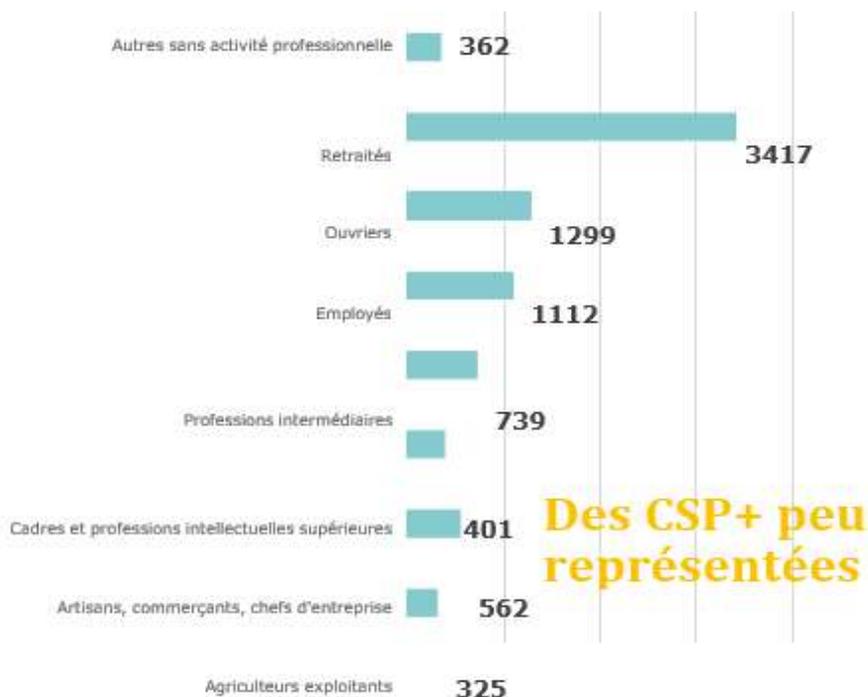
Un indice de jeunesse très faible

L'indice de jeunesse très faible, avec une valeur de 48*, met clairement en avant la sous-représentation des populations jeunes sur le territoire. Cette caractéristique s'accroît depuis 2010, avec le poids des plus de 60 ans au sein de la population du territoire qui tend à se renforcer, alors que les populations jeunes continuent majoritairement de diminuer (particulièrement la tranche des 18-24 ans), et ce, sur l'ensemble du territoire. Si cette tendance est également observable à l'échelle du département (-9.7% sur l'indice jeunesse entre 2013 et 2018), elle s'avère d'avantage prononcée sur le territoire LTD (-14.3 % sur l'indice jeunesse entre 2013 et 2018).

La répartition géographique des jeunes n'est cependant pas homogène. La plus forte présence de population jeune s'observe sur les secteurs les plus au nord, proches de l'aire urbaine d'Angoulême. Cependant cette répartition nord/sud est plus nuancée qu'elle pouvait l'être en 2015. Effectivement nous pouvons observer une baisse de l'indice de jeunesse (entre 2013 et 2018) plus conséquente au nord qu'au sud du territoire. Une évolution à la hausse de cet indice est d'ailleurs observable sur la commune de Chalais (36 en 2013, 40 en 2018).

	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans
Département	4.5 % →	3.5 % ↘	6.4 % ↘
LTD	4.3 % →	3.2 % ↗	4.6 % ↘
Montmoreau	4.7 % →	3.5 % ↗	5.5 % ↘
Chalais	3.8 % →	2.7 % →	5.6 % ↗
Saint-Séverin	3.8 % ↗	2.8 % ↘	4.3 % ↘
Villebois-Lavalette	4.9 % →	3.6 % ↘	4 % ↗

MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE



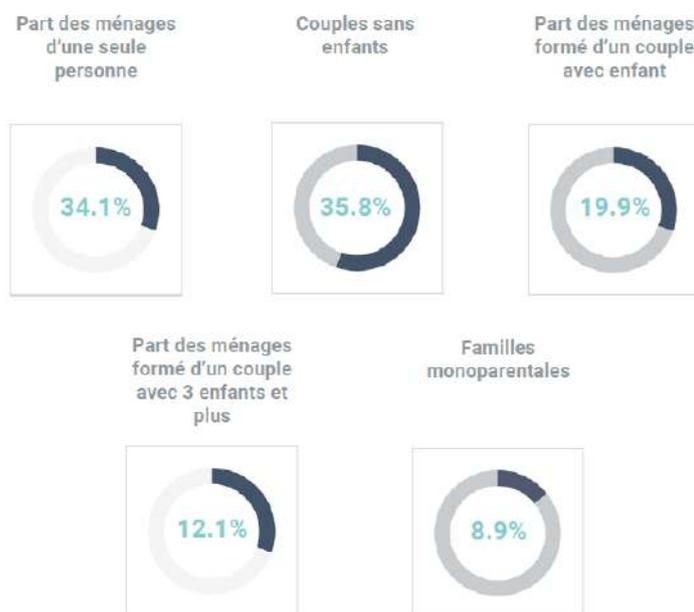
Une prépondérance de retraités, d'ouvriers et d'employés

Une majorité de couples sans enfants

La composition des familles connaît des évolutions significatives entre 2008 et 2019.

Le nombre de couples avec enfants diminue de 15,9% alors que le nombre de familles monoparentales connaît une forte croissance à hauteur de 29,4%. Les femmes seules représentent les 3/4 des familles monoparentales

Composition des couples- familles-ménages en 2019



1.3 Economie

UNE CONSTELLATION DE PETITES ENTREPRISES

100% des communes comptent au moins une entreprise : 2600 établissements et 1600 entreprises

Le territoire recense plus de 1 600 entreprises, réparties sur l'ensemble des 50 communes.

47% des entreprises relèvent de l'artisanat, du commerce des services et des transports.

La part des entreprises agricoles est significative et représente plus du ¼ des entreprises du territoire. Elles restent toutefois de moins en moins pourvoyeuses d'emploi (4,02% des emplois du territoire).

UNE CONCENTRATION DANS LES CENTRALITES

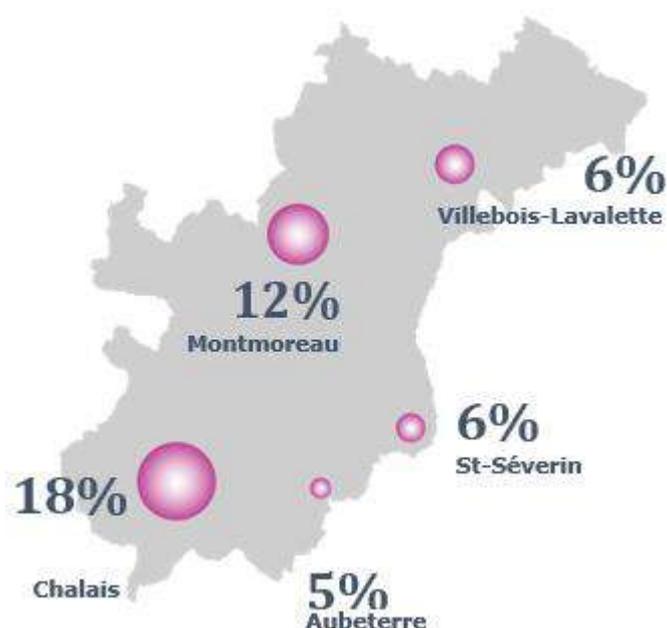
Un tissu de TPE :

76% Entreprises qui n'emploient aucun salarié

3% Entreprises de 10 salariés et plus

47% entreprises concentrées dans 5 bourgs-centre

Chalais, principal pôle commercial du territoire



TOP 5 SPECIALISATION DES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

(par tranche de 100 emplois)

Le secteur médico-social, 1^{er} employeur du territoire avec ¼ des emplois

L'agriculture-sylviculture en 6^e position

Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (26,59%)



Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (13,86%)



Administration publique (11,11%)



Construction (10,83%)



Travail du bois, industrie du papier et imprimerie (8,20%)



1.4 Emploi et activités



DYNAMIQUES ECONOMIQUES DE L'EMPLOI PRIVE

Une dynamique de croissance de l'emploi défavorable

La CC LTD perd des emplois salariés privés sur la période 2009-2019 et affiche une dynamique nettement inférieure aux dynamiques nationale et régionale. Les moindres performances du territoire s'expliquent par des effets de spécialisation négatifs (positionnement sur des secteurs en déclin à l'échelle nationale et/ou absence ou faible positionnement sur des secteurs en croissance), cumulés à des effets locaux négatifs.

Les secteurs les plus en souffrance sont notamment l'agriculture et les commerces de détail.

-3.36% Taux de croissance de l'emploi salarié privé 2009-2019

-8.39% Effet local

-2.45% Effet de spécialisation

Des difficultés nouvelles de recrutement

Malgré une perte d'emploi au cours des 10 dernières années, les entreprises du territoire, tous secteurs d'activités confondus, rencontrent des difficultés de recrutement.

LES MOTEURS DE DEVELOPPEMENT

(données disponibles échelle Sud-Charente uniquement)

Le Sud-Charente affiche une nette surreprésentation des revenus productifs exportateurs, en écho à l'importance de l'industrie du bois et l'agriculture encore significative sur le territoire. La proximité des agglomérations d'Angoulême et de Cognac génère un important apport de revenus pendulaires « importés ». Les revenus sociaux sont significatifs et traduisent des difficultés sociales importantes. Les revenus touristiques sont sous-représentés.



Un fort taux de pauvreté à 17,8%.

Le territoire se caractérise par un fort degré de pauvreté de la population qui touche fortement les moins de 30 ans.

Le revenu médian est également inférieur aux moyennes nationale et départementale. Ce double constat indique une faiblesse généralisée des revenus au sein du territoire, mais les écarts de revenus restent mesurés.

Cette tendance est davantage marquée sur le Pays de Chalais qui affiche un revenu médian de 17 570€.

Part des foyers fiscaux imposés : **19 350€** (Revenu médian 2019) contre **20 640€** en Charente

12.6% taux de chômage en 2019

Le territoire comptabilise un taux de chômage des 15-64 ans inférieur à la moyenne nationale (13,4%).

Un accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes femmes

Les difficultés d'accès à l'emploi sont plus marquées pour les femmes, notamment pour les jeunes de 15-24 ans.

Le taux d'emploi à temps partiel du territoire est également supérieur de 3,7 points à la moyenne nationale et touche prioritairement les femmes.

1.5 Habitat

11 573 Logements



➤ Un parc de logement peu attractif :

La proportion de logements vacants est supérieure de 3 points à la moyenne nationale et progresse depuis 20 ans. L'offre de logement social est très limitée et a reculé entre 2014 et 2019.

La dynamique de construction de logements neufs reste largement en deçà de celle enregistrée en France de province.

Des résidences principales en proportion plus importantes au nord du territoire sur des communes soumises au desserrement de l'agglomération d'Angoulême.

➤ UN POIDS IMPORTANT DES RESIDENCES SECONDAIRES

Les résidences secondaires pèsent fortement dans le parc de logements du territoire, avec une part supérieure de 7,7 points à la moyenne nationale. Part connaît d'ailleurs une progression continue depuis 40 ans, avec une concentration particulièrement marquée au sud-est du territoire

➤ UNE OFFRE LOCATIVE LIMITEE

Le territoire dispose d'une offre locative limitée, inférieure de 4,5 points à la moyenne nationale. La faiblesse de l'offre locative constitue un frein à l'accueil de populations nouvelles (étudiants, apprentis, intérimaires, emplois contractuels, emplois saisonniers).

L'offre locative sociale est également limitée sur le territoire et se concentre principalement dans les centralités (72% de l'offre locative sociale répartie sur les centralités de Chalais, Montmoreau, Villebois-Lavalette et St-Séverin).

21.6% Part des logements locatifs (secteur privé) parmi les résidences principales

2% Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales

➤ Un besoin de logements dans les centralités

Le besoin en logement du territoire correspond au nombre minimal de logements nécessaires pour maintenir la population sur une période donnée, en tenant compte de son évolution, de la composition des ménages et du renouvellement du parc existant.

Pour la période 2013-2018, le besoin en **logements du territoire est évalué à 351.**

67,5% de ce besoin est concentré dans les 3 principales centralités du territoire :

107 à Montmoreau

84 à Chalais

46 à Villebois-Lavalette

1.6 Etudes et formation

Une population faiblement qualifiée

En moyenne au sein de la Communauté de communes, 78,1% des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés en 2019.

Néanmoins, la proportion entre enfants scolarisés et enfants non scolarisés varie selon les secteurs.

Le territoire compte également 853 enfants résidents âgés de 6 à 10 ans. Ces enfants sont potentiellement concernés par un accueil périscolaire et extrascolaire. Cette tranche d'âge représente 4,81% de la population intercommunale totale.

La part des 15-17 ans non scolarisée s'élève en 2019 à 4.10% contre 3,80% en 2015. Ce taux correct par rapport au niveau départemental masque toutefois des écarts très importants sur le territoire.

Le niveau de qualification du territoire est globalement plus faible qu'au niveau départemental et au niveau national.

En effet, la part des non diplômés de plus de 15 ans non scolarisés s'élève à 27.6% quand la moyenne départementale est de 23.9% et la moyenne nationale est de 21.9%. Cette caractéristique démontre un faible niveau de qualification, qui se retrouve dans la part des diplômés du supérieur, où la moyenne intercommunale s'établit à seulement 18.9% contre 22.7% pour le département et 30.7% pour le niveau national.

Cependant ce niveau élevé d'individus âgés de 15 ans ou plus et ayant terminé leurs études sans diplôme sur le territoire connaît des évolutions disparates en fonction des communes : (+5points) sur la commune de Chalais, (- 10 points) sur la commune d'Aubeterre-sur-Dronne.

Une prédominance des CAP/BEP sur les 4 communes observées.

Une population qui tend vers un niveau de qualification plus élevé avec une augmentation des personnes diplômées (BTS, DUT, premier et deuxième cycles universitaires), cependant avec des proportions variables : +1 point pour Montmoreau, +3 points pour Chalais, +5 points pour Villebois-Lavalette, +15 points pour Aubeterre-sur-Dronne.

Un taux de décrochage scolaire plus important sur le sud du territoire.

En moyenne au sein de la Communauté de communes, 1.6% des 11-14 ans et 4.1% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés. Ces taux corrects en comparaison au niveau départemental masquent toutefois des écarts importants sur le territoire. Nous pouvons observer que 10% des 11-14 ans ne sont pas scolarisés sur la commune de Saint-Séverin et 10.4 % des 15-17 ans sur la commune de Chalais. En volume, ces indicateurs restent toutefois peu importants, puisqu'à l'échelle de la commune de Saint-Séverin cela représente 3 individus, sur la commune de Chalais : 5 individus, à l'échelle du territoire communautaire, cela représente au total 12 individus de 11-14 ans et 23 individus de 15-17 ans (ces données restent similaires à celles de 2015).

Fragilité numérique du territoire

La population vieillissante, le niveau de pauvreté des ménages, la dépendance aux prestations sociales et le faible niveau de diplômés sont autant de facteurs qui rendent le territoire fragile face au développement du numérique.

L'indice de fragilité numérique révèle les risques d'exclusion numérique sur le territoire. Le développement de la fibre optique et le renforcement des Maisons France Services tendent à lisser les risques d'exclusion des populations les plus éloignées du numérique

Taux de non-couverture THD : -1,4

Accès à des services publics : -1

Ménages d'une personne : 0,8

Ménages monoparentaux : 0,6

Taux de pauvreté : 2

Taux de chômage : 0,9

Dépendances aux prestations sociales :
1,4



(Chaque indicateur reçoit un score compris entre -3 et 3. Plus le score est élevé, plus la vulnérabilité est forte)

1.7 Culture, Sport et vie associative

Offre culturelle

La densité en équipements de la gamme supérieure (théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine, parcours sportifs et de santé) s'avère également supérieure à la moyenne nationale, avec **un taux de 2,25 équipements pour 10 000 habitants**.

L'offre culturelle s'appuie sur plusieurs équipements structurants :

- théâtre à Chalais
- médiathèque et bibliothèques municipales
- médiathèque intercommunale à Villebois
- cinéma à Montmoreau
- nombreuses salles des fêtes

Ces équipements sont animés par des programmations culturelles portées par la Communauté de communes, les communes, ainsi que par des associations locales (AJM, Amicale laïque, comités des fêtes...).

3 associations à vocation culturelle proposent également une offre : Respire Jazz Festival, AIMC. L'Amicale Laïque, **35 Artistes professionnels sur le territoire.**

Offre sportive

Avec un taux de 30,33 équipements sportifs et culturels de proximité pour 10 000 habitants, le territoire affiche une densité bien supérieure à la moyenne nationale (19,23 pour 10 000 habitants).

Les équipements de gamme intermédiaire restent quant à eux légèrement inférieurs à la moyenne nationale. Cette gamme d'équipements comprend les salles de sports spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et pistes de roller, skate et vélo bicross ou freestyle.

De nombreux équipements sportifs existent sur le territoire, mais restent concentrés sur les pôles du territoire (Chalais, Montmoreau et Villebois principalement).

Ces infrastructures sont complétées par 25 associations sportives proposant des activités diversifiées.

677 enfants pratiquent des activités sportives au sein de ces associations.

Le territoire dénombre près de 3000 licenciés dans une association sportive, soit un taux de 16,8 personnes engagées dans une activité sportive associative pour 100 habitants.

Ce taux est bien inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 22,1 pour 100 habitants, alors même que le territoire dispose d'une densité d'équipements importante.

Offre d'Animation vie sociale

L'offre de service petite enfance, enfance, jeunesse est renforcée par la présence d'acteurs d'Animation de la Vie Sociale. Pour une cohérence de travail il a été travaillé une l'articulation et la complémentarité des projets d'animation sociale et les renforcements des coopérations depuis 2018 sur la communauté de communes.

Au renouvellement des contractualisations une démarche à l'échelle Sud Charente a été portée pour permettre de donner une meilleur lisibilité et visibilité de l'animation Vie Sociale.

Depuis 5 ans les acteurs ont développé des actions à l'échelle communautaire sur un mode coopératif (charte de coopération co-signé par Envol, l'Oison, Espace Numérique Sud Charente et la Communauté de communes). Ces actions répondent en partie aux enjeux relevés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Le territoire dénombre 151 associations, réparties de manière homogène.

Toutefois, à l'image des tendances nationales, le secteur associatif du territoire est fragilisé par une crise du bénévolat et de l'engagement. Des réflexions sont à l'œuvre pour renouveler les modes de gouvernance des associations locales.

2 Offre de services petite-enfance, enfance et jeunesse sur le territoire

Services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

La Communauté de communes Lavalette Tude Dronne assure l'ensemble des compétences relatives aux enfants de 0 à 17 ans.

Elle assure à ce titre les compétences suivantes :

-Etude, création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil destinée à la petite-enfance : relais assistant(e)s maternel(le)s, lieu d'accueil enfants parents, petites crèche, micro-crèches...

-Etude, création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil de loisirs sans hébergement destinées aux enfants de 3 à 17 ans

-Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

-Cantines scolaires

-Garderies périscolaires

-Transport scolaire d'école à école. En matière de petite-enfance

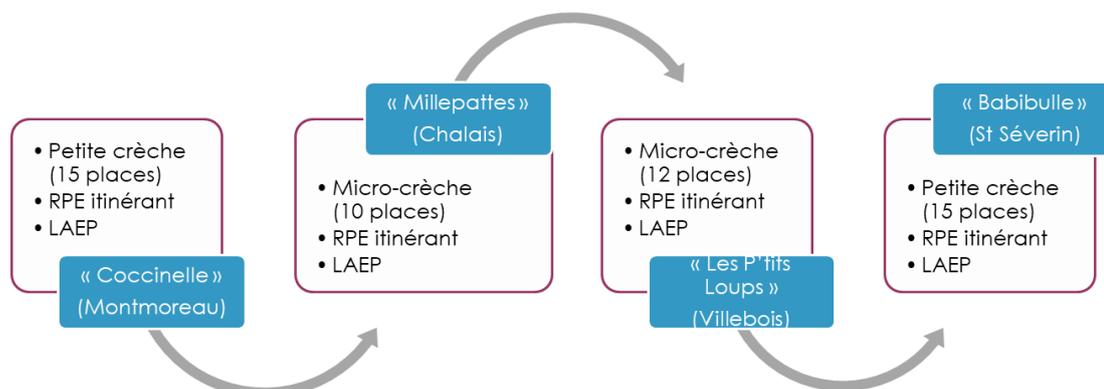
L'offre Petite Enfance

L'offre de services petite-enfance se décompose en 4 types de services :

- Une offre d'accueil individuel
- Une offre d'accueil collectif (4 multi-accueil) :
- Des relais assistant(e)s maternel(le)s (RPE)
- Des lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

L'offre d'accueil formel sur le territoire de la Communauté de communes est de 71,46 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Toutefois, la répartition entre offre d'accueil individuel et offre d'accueil collectif n'est pas équilibré.

46 assistantes maternelles agréées offrent une capacité d'accueil de 158 places en accueil individuel. Cette offre vient compléter l'offre d'accueil collectif proposé par les 4 crèches pour un total de 52 places. Toutefois le nombre de places en accueil individuel tend à diminuer.



Chaque école du territoire propose un accueil avant et après l'école :

- 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH déclarés auprès des services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) : Saint-Séverin, Aubeterre sur Dronne, Chalais
- 9 garderies périscolaires non déclarées : Montmoreau / Bors, Juignac, Yviers /Bardenac, Villebois-Lavalette, Ronsenac, Charmant, Gardes-le-Pontaroux , Rougnac, Fouquebrune

Depuis la rentrée de septembre 2018, la semaine éducative est organisée sur 4 jours. Cette organisation a été reconduite à la rentrée 2021 pour trois ans.

Avant 2018, la Communauté de communes, en raison de la fusion, disposait de 2 Projets Educatifs de Territoire (PEDT). La réorganisation de la semaine éducative sur 4 jours en 2018 ainsi que la fusion a nécessité d'établir un nouveau PEDT unifié à l'échelle intercommunale.

Les 2 PEDT préexistants reposaient sur une dynamique partenariale enclenchée depuis 2015 entre les structures de loisirs du territoire, le secteur associatif et l'Éducation Nationale.

Cette démarche a permis de mettre en avant l'ancrage territorial des projets menés dans l'objectif de :

- Valoriser le patrimoine et les acteurs locaux
- Faire découvrir aux enfants leur territoire de vie
- Favoriser leur implication citoyenne sur le territoire

Depuis septembre 2018 et la réorganisation de la semaine scolaire sur 4 jours, la Communauté de communes a organisé un accueil périscolaire le mercredi toute la journée :

- Un accueil de loisirs à Chalais d'une capacité de 36 enfants ouvert de 7h30 à 18h30
- Un accueil de loisirs à Montmoreau d'une capacité d'accueil de 48 enfants de 7h30 à 18h30
- Un accueil de loisirs à Saint-Séverin d'une capacité d'accueil de 44 enfants de 7h45 à 18h30
- Un accueil de loisirs à Villebois-Lavalette d'une capacité d'accueil de 56 enfants de 7h30 à 18h30

La gestion de l'ALSH périscolaire de Chalais est confiée au centre socioculturel ENVOL par, délégation et disposant d'un agrément « Animation de la Vie Sociale ».

Celui de Montmoreau est aussi confié par Convention d'Objectifs et de Financement à l'association L'OISON, disposant quant à elle d'un agrément « L'Espace de Vie Sociale ».

Les ALSH de Saint-Séverin et Villebois-Lavalette sont gérés en régie par la Communauté de Communes.

Une dynamique partenariale existe toutefois entre les 4 structures. Ces partenariats prennent la forme de mutualisations de personnel et de moyens, ainsi que la mise en place de projets communs.

Cependant, les grilles tarifaires présentent de fortes disparités. En effet, la répartition des tranches de quotient familial (QF) retenues pour le calcul du tarif appliqué diffère d'un accueil à un autre.

Les grilles tarifaires s'échelonnent ainsi du QF 200 à 400 pour la tranche de départ et entre 880 et 1600 pour la tranche de revenus la plus élevée.

Le nombre de tranches est également variable d'une structure à l'autre (entre 6 et 10 tranches selon les ALSH).

Les tarifs varient ainsi de :

- de 0,43€/h de l'heure (ALSH de Chalais) à 0,60€/h (ALSH de Saint-Séverin) pour le prix plancher, soit un écart de 140%
- de 1,20€/h (ALSH de Saint-Séverin) à 1,52€/h (ALSH de Villebois et ALSH l'Oison) pour le prix plafond, soit un écart de 127%

Par ailleurs, le tarif des repas est lissé dans le tarif proposé aux familles sur les ALSH de Chalais, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette, alors que l'association L'OISON facture les repas à hauteur de 3€, en sus du tarif appliqué.

Les fréquentations des ALSH communautaires restent stable malgré la crise COVID, même si les effectifs varient selon les capacités d'accueil. On constate également une augmentation de la fréquentation des mercredis à l'accueil de Villebois-Lavalette depuis la rentrée 2021.

Chaque ALSH dispose d'un projet pédagogique écrit par l'équipe d'animation de la structure. Il définit les objectifs éducatifs que se fixe la structure.

Offre de services extrascolaires

La couverture des ALSH extrascolaires est identique à celle des ALSH périscolaires du mercredi.

L'organisation des ALSH extrascolaires et périscolaires du mercredi s'effectuent dans des locaux dédiés :

- Pôle jeunesse de Montmoreau (équipement livré en 2012)
- Pôle jeunesse de Villebois-Lavalette (équipement livré en 2018)
- Pôle enfance de Saint Séverin (équipement livré 2019)
- Site de Champlong à Chalais

Les périodes d'ouverture des ALSH sont variables d'un secteur à l'autre. Certaines structures ouvrent à chaque période de vacances scolaires, d'autres ouvrent moins en période estivale et pas sur les périodes de fêtes de fin d'année.

Les fréquentations sont variables selon les périodes d'ouverture. De manière globale, l'été reste la période la plus fréquentée. A l'inverse, les périodes de vacances d'hiver et de Toussaint sont celles qui voient l'effectif baisser.

Sur l'ensemble, les périodes de vacances scolaires permettent la mise en place :

- De sorties hors du territoire communautaire
- De projets communs aux différents ALSH
- De mini-camps
- De participations à des animations culturelles et sportives sur et hors du territoire communautaire.

La gestion de ces 4 ALSH est identique à celle des mercredis :

- Régie directe pour les ALSH de Villebois-Lavalette et de Saint-Séverin
- Délégation par convention d'objectif et de financement pour les ALSH de Montmoreau et Chalais

Offre de services en direction de la jeunesse

Un Accueil de loisirs sans hébergement à destination des 11-14 ans est géré par Convention d'Objectifs et de Financement par l'association L'Oison, en partenariat avec le Centre socioculturel Envol et la Communauté de Communes.

Ce service a été créé en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Local de services aux Familles de l'ex-Communauté de communes Tude et Dronne. Il a ensuite été élargi en 2017 à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne.

Les constats révélés par l'étude du territoire et de la population des 15-24 ans la nécessité une réflexion particulière.

En effet, le diagnostic met en avant :

- Une part importante de jeunes en décrochage scolaire
- Un faible niveau de diplôme chez les 15-24 ans
- Une sortie précoce du système scolaire
- Un taux de chômage important sur la tranche d'âge des 15-24 ans
- Un départ du territoire vers l'âge de 20 ans.

La proposition d'une offre d'accueil en direction de la jeunesse, en continuité de l'accueil de loisirs 11-14 ans, s'avère nécessaire pour accompagner les adolescents et faciliter leur orientation.

Cette problématique se retrouvait dans le précédent schéma de services aux familles à travers les intentions éducatives suivantes :

- Développer une démarche citoyenne chez les jeunes
- Amener les jeunes vers l'autonomie et l'ouverture d'esprit
- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et de leur territoire
- Favoriser l'initiative des jeunes
- Favoriser la mixité socioculturelle
- Les objectifs qui en découlaient consistaient à :
- Créer une offre nouvelle d'accueil en direction des 11-15 ans
- Favoriser l'accès aux jeunes
- Développer l'autonomie, la participation et la citoyenneté des jeunes
- Favoriser des actions passerelles

Le secteur a connu des réajustements depuis deux ans afin de répondre aux attentes et besoins du public. Les structures porteuses, temps d'ouverture, politique d'accessibilité ont été adaptées en

fonction des expériences vécues, des retours des jeunes et de leurs familles, ainsi que des professionnels les encadrant.

Désormais, l'ALSH 11-14 ans fonctionne :

- Une semaine sur chaque période de petites vacances en dehors de la période de fêtes de fin d'année
- 4 semaines l'été
- 1 samedi par mois

En parallèle, l'animateur jeunesse est présent sur les temps de pause méridienne de chaque collège du territoire (Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette) et sur les réseaux sociaux dans le cadre du dispositif « Promeneur du Net ».

Les jeunes sont accueillis dans les locaux de la Maison des jeunes à Saint-Séverin depuis l'été 2017.

Aujourd'hui stabilisé, l'ALSH connaît une augmentation continue de sa fréquentation. En effet, 38 jeunes différents avaient été accueillis en 2016, 65 jeunes en 2017 et 85 jeunes en 2018. La formule proposée aux jeunes semble donc répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Les temps d'animation mis en place sur les périodes scolaires (pauses méridiennes, participation à des projets en lien avec les collèges, mercredis et un samedi par mois) permettent de faire émerger des projets à l'initiative des jeunes, de toucher un public différent de celui des vacances scolaires et d'amener ce public à fréquenter l'ALSH sur les périodes extrascolaires.

L'intervention de l'animateur jeunesse sur les collèges lui permet également d'être identifié par les jeunes de chacun des secteurs et favorise leur inscription au centre.

Cela permet également à l'ensemble des secteurs de la Communauté de Communes d'être représentés, même si une forte majorité des jeunes inscrits sur l'ALSH sont issus du Montmorélien (42%).

Une augmentation de la fréquentation des jeunes issus du secteur d'Horte et Lavalette a toutefois été constatée sur l'année 2018 (17% en 2018 contre 8% en 2017).

Cette représentativité est aussi facilitée par la mise en place de navettes de transport, le matin et le soir sur les circuits suivants :

Chalais – Montmoreau - Saint-Séverin

Villebois – Saint-Séverin.

Les jeunes qui fréquentent l'ALSH sont âgés de 12 et 15 ans. Une évolution a toutefois été constatée puisqu'en 2017 les jeunes étaient âgés de 11 à 13 ans, alors qu'en 2018, les jeunes étaient âgés de 12 à 15 ans.

Des actions passerelles entre les ALSH du territoire et l'ALSH 11-14 ans sont en cours de réflexion afin de faciliter la découverte de l'ALSH 11-14 ans, tant dans les projets menés que pour l'équipe d'animation.

Les jeunes fréquentant la structure sont en majorité des garçons (72% en 2017 et 74% en 2018) malgré la présence d'une animatrice dans l'effectif de l'équipe d'animation sur les temps de vacances scolaires. Un enjeu de mixité est donc à développer.

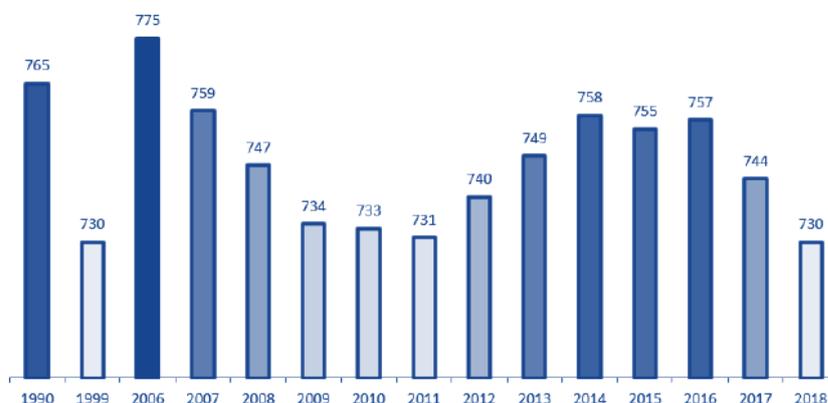
Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction des revenus des familles selon des tranches échelonnées de 580 à 1201.

Les tarifs sont calculés à l'heure et sont déclinés sur la demi-journée et la journée pour rendre plus lisible le coût sur ces temps. Un coût de 3,00€ est appliqué en supplément pour couvrir les frais de repas.

3 Diagnostic territorial

3.1 Dynamique démographique

La commune de Villebois-Lavalette recensait 730 habitants d'après le dernier recensement de l'INSEE effectué en 2018. La courbe démographique est fluctuante comme en témoigne le graphique ci-dessous.

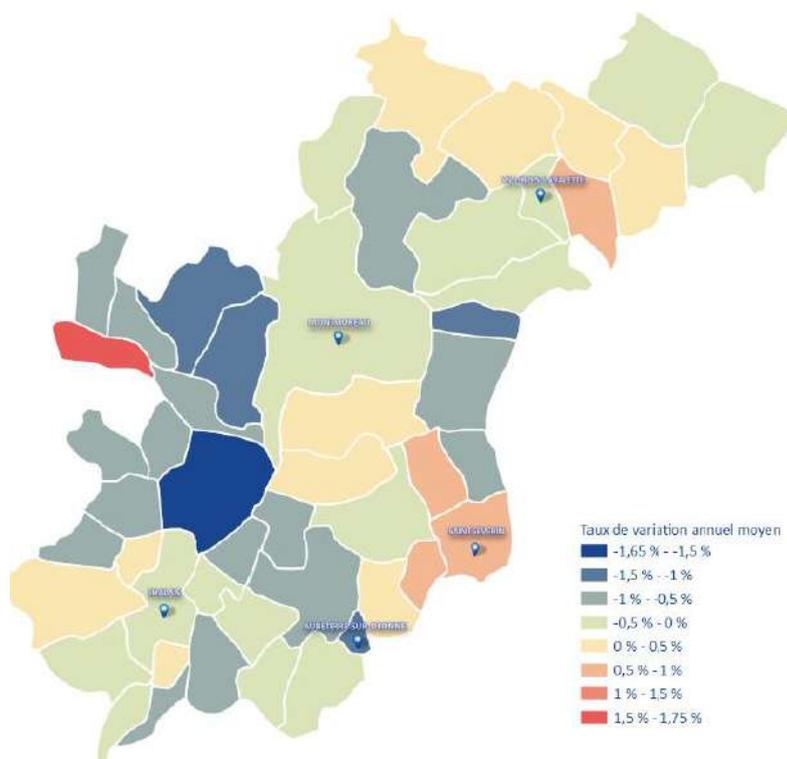


La population du territoire, connaît des fluctuations régulières entre les années 70 et 2015. Si elle a connu un regain démographique entre 2000 et 2010, elle affiche désormais une dynamique démographique plus ralentie. La communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne n'échappe pas au déclin démographique observé sur la commune de Villebois-Lavalette. En 2018, Lavalette-Tude-Dronne comptait 17 807 habitants contre 18 244 habitants en 2008.

Taux de variation annuelle moyen de la population communale de Villebois-Lavalette entre 2008 et 2018

- 0,26 %

Depuis l'année 2008, la commune de Villebois-Lavalette a perdu en moyenne 1,9 habitants par an. A contrario, certaines communes limitrophes ont enregistré une croissance démographique (Blanzaguet-Saint-Cybard, Édon, Gardes-le-Pontaroux, Magnac-Lavalette-Villars et Fouquebrune). Cette évolution positive nous démontre que ces communes attirent une population nouvelle en lien avec le desserrement de l'agglomération d'Angoulême. Cette tendance pourrait également se répercuter sur la commune de Villebois-Lavalette dans les mois ou les années à venir.



A l'échelle de la communauté de communes, le nombre d'habitants a considérablement diminué depuis une trentaine d'années. Depuis 2010, le territoire a perdu en moyenne 22 habitants à l'année.

3.2 Structure de population

Depuis 2013, la commune a enregistré une hausse significative des familles monoparentales (11% en 2013 contre 17% en 2018). Cette tendance participe à la réduction de la taille des ménages. Le vieillissement de la population et le veuvage renforcent ces tendances.

Taille moyenne des ménages à Villebois-Lavalette en 2018

2,10

Nombre des ménages à Villebois-Lavalette en 2018

310

La taille moyenne des ménages correspond au nombre moyen d'occupants par résidence principale.

A Villebois-Lavalette, le nombre de ménages est resté stable depuis 2013 (331 ménages), cependant la taille moyenne diminue (2,20 en 2013).

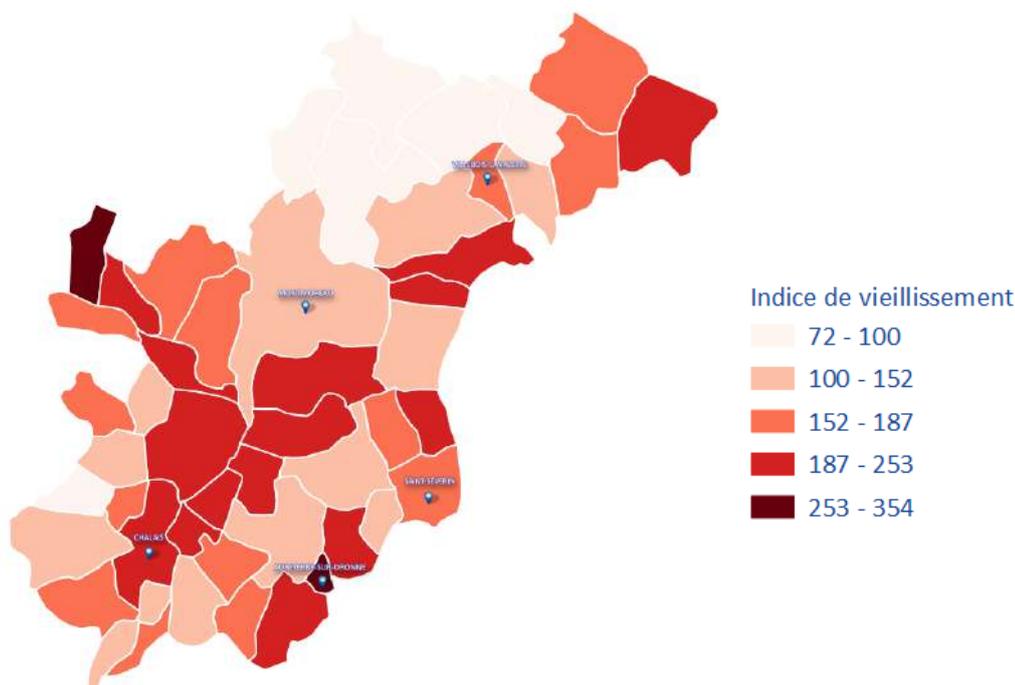
A l'échelle de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, les communes limitrophes de Villebois-Lavalette ont une taille des ménages plus importantes que sur le reste du territoire. Ce phénomène est lié à la présence de familles nombreuses et/ou de jeunes couples traduisant un rajeunissement de la population.

Indice de vieillissement :

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont à peu près présents dans les mêmes proportions sur le territoire, plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice de vieillissement à Villebois-Lavalette en 2017 : 156

Indice de vieillissement à Villebois-Lavalette en 2007 : 162



La commune de Villebois-Lavalette enregistre des signes de fragilité. En effet, sa population décroît et vieillit.

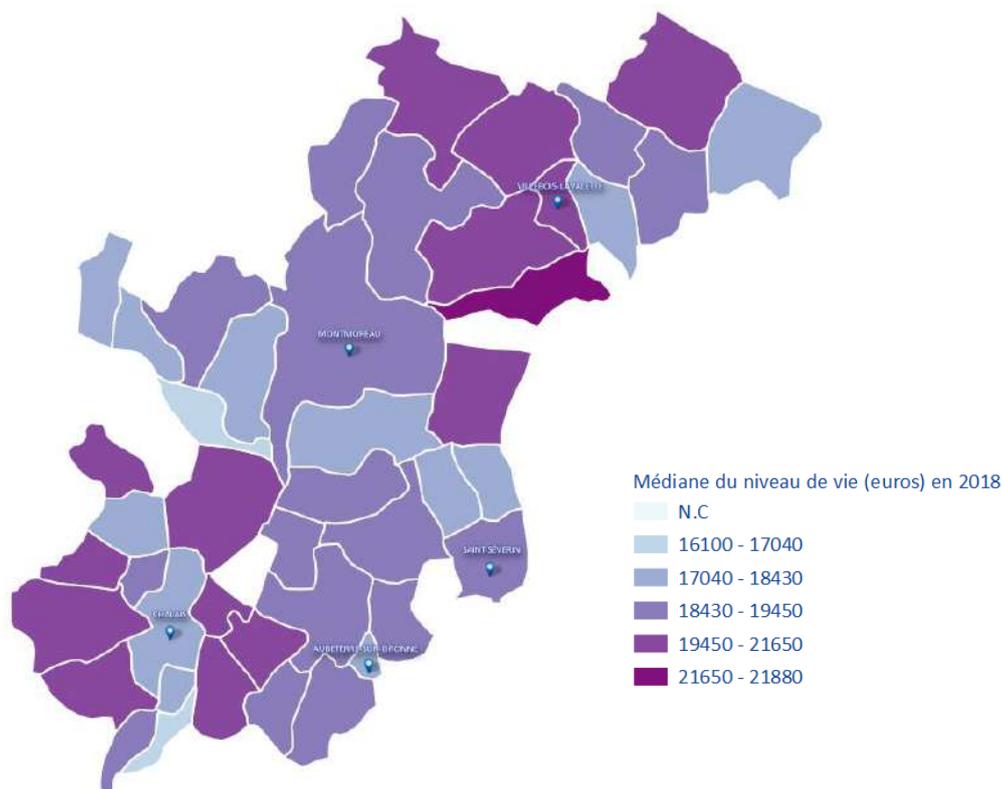
Cependant, on peut observer des signes de relance. La commune de Villebois-Lavalette se situe sur un territoire proche de l'agglomération d'Angoulême : préfecture de la Charente et principaux bassins d'emploi du département. Cette situation limitrophe tend à accueillir une population plus jeune et active. Cette dernière tendance a pu être observée au nord de la communauté de communes de Lavalette-Tude-Dronne et notamment sur les communes de Boisé-la-Tude, Chadurie, Fouquebrune, Gardes-le-Pontaroux et Magnac-Villas-Lavalette ont des indices de vieillissement inférieurs à 100).

Avec une arrivée de nombreuses familles +0,7%, une stabilisation de la population enfantine pour les moins de 3 ans est repérable avec toutefois une nuance pour la tranche d'âge des 4 /5 ans qui marquent un net retrait -7,8%. (ref CAF MSA), un taux de natalité 5,4% stable depuis 2018 mais marqué en 2020 par une baisse des naissances.

3.3 Emploi et activités

Revenus fiscaux par ménages

Le niveau de revenu médian des ménages à Villebois-Lavalette est de 19 850 €. A l'échelle intercommunale, le niveau de revenu fiscal médian s'avère plus élevé au nord du territoire en lien avec la présence des professions supérieures dans le bassin d'emploi d'Angoulême.



Géographie de l'emploi

Le taux d'activité par commune est le rapport entre les actifs (actifs occupés et chômeurs) sur la population totale de la classe d'âge des 15-64 ans.

Taux d'actifs sur Villebois-Lavalette en 2018

77 %

Cette population active constitue une main d'œuvre potentielle importante pour les établissements économiques du territoire et du bassin d'emploi d'Angoulême

Concentration de l'emploi

L'indice de concentration de l'emploi est le rapport entre le nombre d'emploi au lieu de travail sur une commune et le nombre d'actifs occupés (15 – 65 ans des actifs en emploi) qui y résident. L'indice de concentration de l'emploi permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emploi suffisant. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi (indice supérieur à 100) ou la fonction résidentielle d'un territoire (indice inférieur à 100).

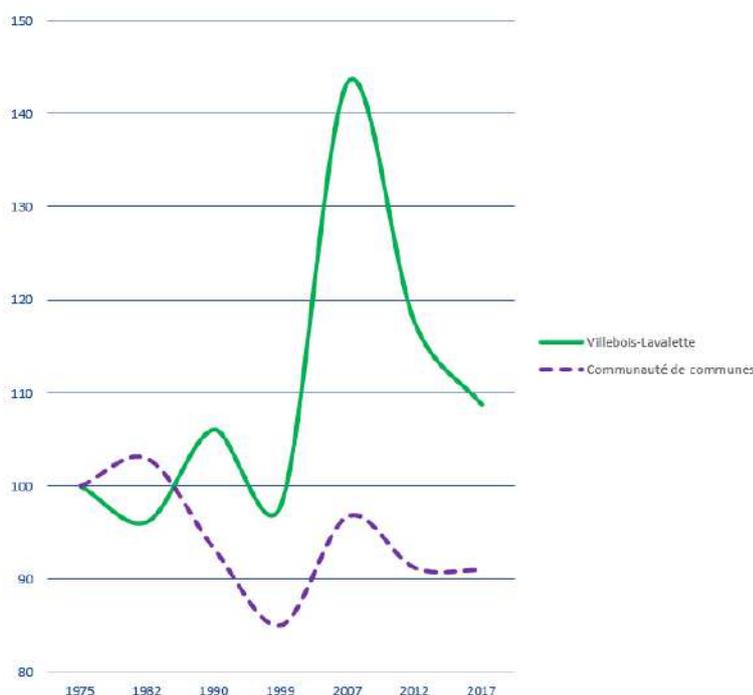
L'Indice de concentration de l'emploi à Villebois-Lavalette en 2018 est de

191,6

Villebois-Lavalette enregistre un indice de concentration de l'emploi important : les actifs de la commune travaillent sur Villebois-Lavalette. Les communes limitrophes exercent davantage une fonctionnalité résidentielle

Évolution en base 100 de l'emploi au lieu de travail depuis 1975

La cartographie ci-contre permet d'observer l'évolution annuelle entre 2013 et 2018 de l'emploi au lieu de travail. Entre 2008 et 2013, le territoire a enregistré une croissance de l'emploi importante. Cependant, la courbe de croissance s'est inversée et la majorité des communes du territoire ont subi une décroissance.



Taux de chômage

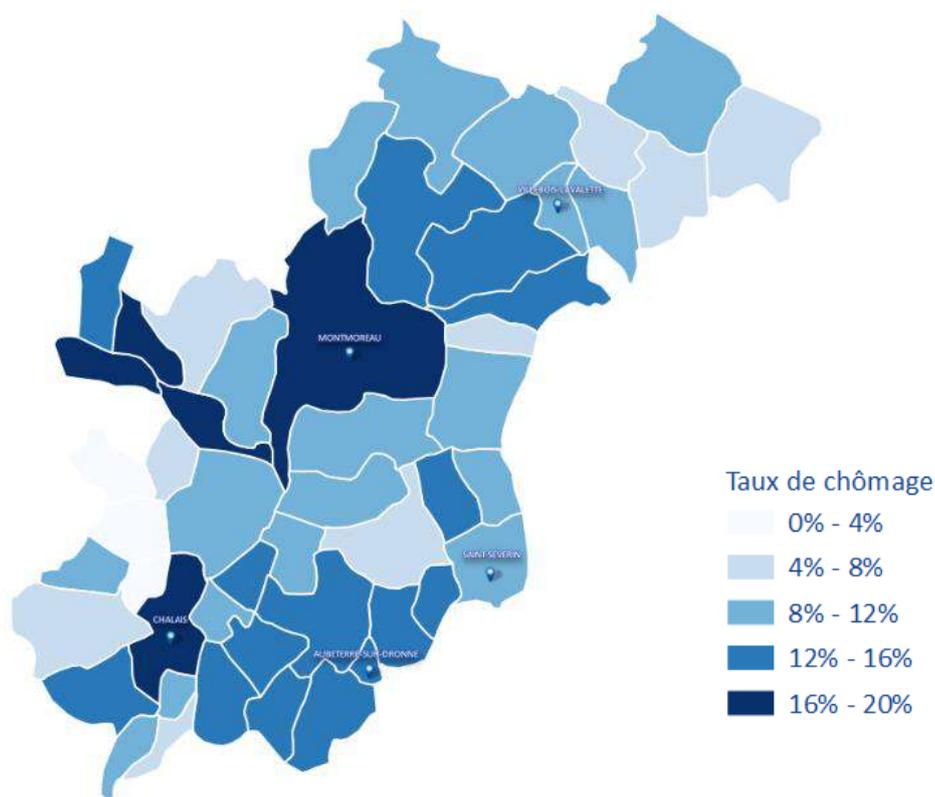
Le taux de chômage est le rapport des actifs n'occupant pas de travail sur l'ensemble des actifs pour une classe d'âge spécifique (ici les 15-64 ans).

Taux de chômage en 2018 à Villebois-Lavalette

12 %

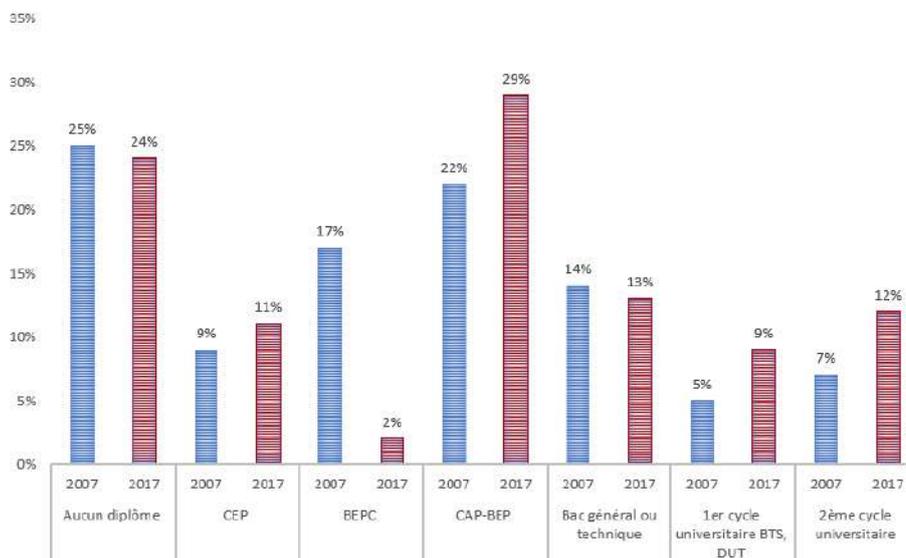
	2013	2018
	Taux de chômage	Taux de chômage
Villebois-Lavalette	8 %	12 %
Lavalette-Tude-Dronne	12 %	13 %

Pour rappel, le taux de chômage en France en 2018 était de **9,1%**

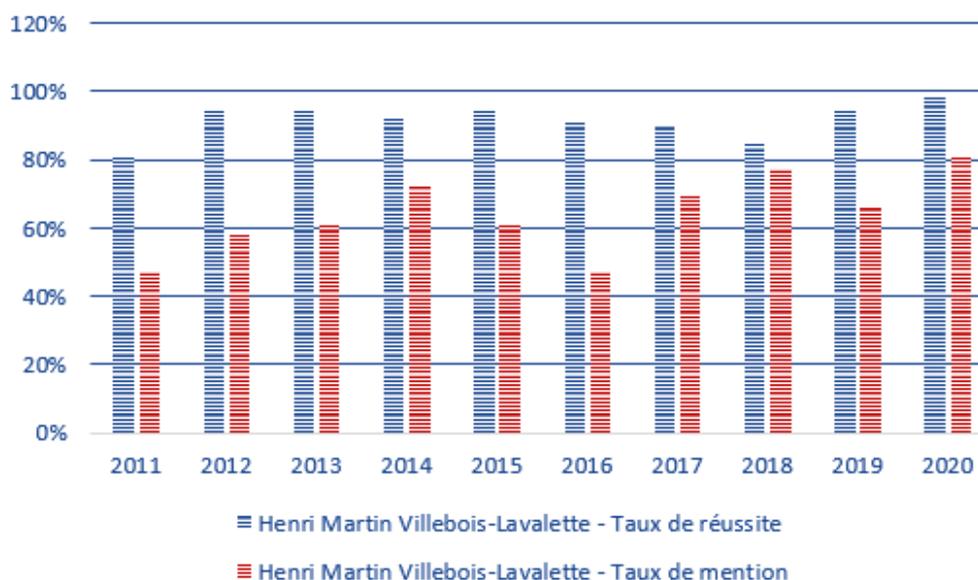


3.4 Etudes et Formation

On observe une prédominance des CAP/BEP (29%) qui s'est accentuée depuis 2007 (22%). Le taux d'élèves arrêtant les études après le Brevet a fortement reculé (-15 points entre 2007 et 2017). Le niveau de la population tend vers un niveau de qualification plus élevé avec une augmentation des personnes diplômées (BTS, DUT, premier et deuxième cycles universitaires).



A titre indicatif; en 2020 le taux de réussite au brevet du collège Henri Martin de Villebois-Lavalette est de 98,6% (taux de mention : 81,7%). Il était de 95,1% (taux de mention : 66,7%) en 2019 et 85,7% (taux de mention : 77,3%) en 2018



Évolution du taux de réussite et du taux de mention au collège de Villebois-Lavalette depuis 2011

4 L'offre de service Petite Enfance sur le secteur de Villebois

L'offre de services petite-enfance se compose :

- D'une offre d'accueil individuel
- D'une offre d'accueil collectif en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)
- D'un relais Petite Enfance (RPE)
- D'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

4.1 Offre d'accueil individuel

Il y a une dynamique des besoins de l'offre de garde en constante augmentation avec un surinvestissement pour le mode collectif par les primo-ruraux arrivant sur ce bassin de vie à la suite de la crise sanitaire. La part du nombre des enfants gardés par une assistante maternelle sur ce territoire semblerait plus importante (60% accueillent entre 4 et 5 enfants) ce qui confirme la multiplication des petits contrats et une dynamique importante de l'accueil sur ce territoire.

Le nombre d'assistantes maternelles en activité pour 100 enfants -de 3 ans est de 17,9% en 2020 en hausse (4 bassins de vie : 15 ,4% et Charente 13,3%). Soit 53 enfants de – 3 ans gardés, une ASMAT accueillant une moyenne de 2,7 enfants. Et au total 219 enfants de -6 de ans sont gardés par une assistante maternelle (soit 3,6 enfants par assistantes maternelles) proche de la moyenne charentaise.

A noter, la pyramide des âges des assistantes maternelles met en évidence un enjeu important quant au renouvellement de leur population et au maintien quantitatif de l'offre d'accueil individuel sur ce territoire

Il y a une dynamique des besoins de l'offre de garde en constante augmentation liée à une dynamique enfantine importante même si elle se stabilise depuis 3 ans ; La moyenne d'heures rémunérées 99h en 2020 ne dépasse de 11h la moyenne en Charente. Les ASMAT sont rémunérées à l'heure 3,14 euros en moyenne soit **1257,50** euros mensuel Elles accueillent davantage d'enfants. + 0,1 Moyenne CCLTD : 1209 euros, moyenne Charente 1252,50 euros).

Constats repérés sur 2021/2022 :

Sur ce bassin de vie, les demandes parentales sont nombreuses. Les listes d'attente existent sur l'EAJE et la concurrence ne s'exprime pas non plus entre assistantes maternelles car leurs répartitions géographiques sur le bassin de vie n'est pas concentré et suit les axes routiers vers des pôles. La dynamique accueil individuel et accueil collectif semble s'équilibrer répondants a des besoins à la fois spécifiques et complémentaires notamment pour les familles ayant des horaires atypiques (travail en 3/8 ; les hospitaliers et le socio médical,)

Certaines assistantes maternelles font le choix d'être sélectives concernant les modalités des temps d'accueils, alors que d'autres jouent sur une offre élargie.

Un nouveau profil de parents « les primo-ruraux » habitués aux services de proximités sont confrontés à devoir choisir par défaut l'accueil individuel avec une recherche à la fois ciblée et élargies assouplissants leurs propres critères. Une majorité maintiennent leurs inscriptions sur la micro-crèche des petits loups espérant avoir une place lors de la rentrée suivante.

4.2 Relais Petite Enfance (RPE)

Historique :

La Communauté de communes assure la gestion de 4 Relais Petite Enfance. Chacun dispose d'un contrat de projet qui définit le projet de fonctionnement du service et les objectifs poursuivis. Il

conditionne les prestations de services attribuées par la CAF. Chaque responsable des MPE intervenant en tant qu'animatrice du RPE par bassin de vie de rattachement.

En 2022, la création du poste d'animatrice RPE a permis une transition en douceur auprès des usagers afin de travailler en autonomie sur l'ensemble du territoire en tant que **RPE itinérant dès 2023**.

Cette réorganisation répond aux objectifs stratégiques de façon systémique afin :

- D'ancrer le RPE en tant que service de pré-inscription accueil collectif/ individuel et affiner son rôle d'observatoire de la Petite Enfance
- D'apporter une cohérence des actions et projets apportés et porté par l'animatrice du RPE
- D'organiser et harmoniser, en concertation, les règlements de fonctionnement des RPE en tenant compte des spécificités par territoire et des démarches pérennes déjà mises en place d'où la réécriture d'un seul contrat de projet 2023-2026
- De définir une nouvelle dynamique en direction du public
- D'apporter un traitement équitable des usagers et des agents sur l'ensemble du territoire
- De partager un planning hebdomadaire des missions de l'animatrice.

Les temps d'animation ont été redéfinis en offrant des avantages tels que :

- Assurer une présence sur tout le territoire (proximité et flexibilité)
- Offrir un accueil aux familles en matinée et soirée
- Proposer aux assistantes maternelles une permanence téléphonique durant les heures de sieste
- Accompagner les besoins des professionnels lors de temps partagés
- Développer les partenariats
- Adapter l'information sur la formation
- Travailler l'intégration des nouvelles assistantes maternelles –Mixité

Sur Villebois Lavalette le RPE propose :

- Une permanence téléphonique le mercredi après-midi à destination des familles et des assistantes maternelles
- Un accueil et une permanence administrative le jeudi après-midi à destination des familles et des assistantes maternelles
- Des séances d'animations collectives le jeudi matin à destination des assistantes maternelles.

Le guichet unique : La demande d'informations relative à la recherche d'un mode d'accueil pour les familles est depuis 2023 centralisée par le RPE. Les pré-inscriptions sont source de temps d'accompagnement et supports à une lecture des offres sur le territoire permettant aux familles d'orienter leurs choix et d'affiner leurs besoins.

Également, le RPE est utilisé par les familles pour des demandes d'informations relatives au statut (droit du travail, contrat, questions liées à leur fonction de parents employeurs et lorsque la situation est complexe). Il est également à noter que certaines familles ont besoin d'un accompagnement plus personnalisé (inquiétudes, pas d'accès à Internet, difficultés de compréhension...) et nécessitent une présence importante de l'animatrice du RPE qui peut aussi travailler en partenariat avec les responsables des crèches et les partenaires France service.

Les assistantes maternelles sollicitent également le RPE afin de confronter leurs questionnements et réponses et ainsi harmoniser leurs pratiques d'employabilité dans le cadre de la nouvelles convention (sept 22) et les services numériques mis à leur disposition (monenfant.fr, Pajemploi+)

Concernant les assistantes maternelles, le RPE est régulièrement fréquenté pour les séances d'animations collectives, à raison de 4/5 assistantes maternelles accompagnées d'une dizaine d'enfants en moyenne par séance.

5 Les partenariats

5.1 Les partenaires institutionnels et financiers

Les partenaires institutionnels (conseil départemental, caisse d'allocations familiales et mutualité sociale agricole) sont indispensables à la réussite d'un projet petite enfance par leur connaissance du territoire et des besoins en termes d'accueil.

Ils apportent un premier regard sur la pertinence, la faisabilité et la pérennité de la structure. Ils évaluent l'adéquation entre la politique globale conduite à l'échelle de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et ses structures d'accueil, dont fait partie le multi-accueil.

5.1.1 La Communauté de communes Lavalette Tude Dronne

La Communauté de communes Lavalette Tude Dronne mène une politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur l'ensemble de son territoire. Elle est à ce titre le gestionnaire de la micro-crèche.

5.1.2 Le Conseil Départemental de la Charente

La création, l'extension et la transformation des établissements ou services d'accueil d'enfants de moins de six ans sont soumises à l'avis du Président du Conseil Départemental lorsqu'ils sont gérés par une collectivité publique (intercommunalité, commune...).

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), sous couvert du médecin départemental de PMI, est chargé de la mise en œuvre de la politique d'accueil du jeune enfant sur le département. A ce titre, il assure plusieurs missions :

- Un conseil technique en amont de la réalisation d'un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Un accompagnement des porteurs de projets avant l'ouverture d'un établissement en vue de la délivrance de l'autorisation ou de l'avis du Président du Conseil départemental ;
- La délivrance d'un avis technique sur les projets pour l'attribution de l'aide à l'investissement du conseil départemental ;
- L'instruction des demandes d'autorisation ou d'avis en vue de l'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant ;
- Le suivi et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (cette mission est assurée par les médecins et puéricultrices de PMI) ;
- Un conseil et un soutien auprès des structures agréées ;
- La délivrance d'un avis technique sur les demandes d'aide financière pour l'intégration d'un enfant porteur de handicap

5.1.3 La Caisse d'allocations familiales de la Charente

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a pour principale mission, en matière de petite enfance, de favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale. Pour cela, elle :

- Informe et soutient les familles par le biais des prestations familiales ;
- Accompagne et finance les modes d'accueils collectifs et individuels en réduisant les disparités territoriales et les inégalités sociales ;
- Contrôle l'utilisation des fonds attribués.

Cette politique a pour but de développer et de garantir l'offre de services et d'équipements collectifs à destination des familles.

Pour cela, la CAF de la Charente :

- Dispose de données sur la population allocataire, utiles pour l'étude des besoins et nécessaires au diagnostic
- Fournit les informations nécessaires sur la réglementation, les dispositifs financiers...
- Accompagne la structure (fonctionnement, gestion administrative et financière...)

La CAF apporte également son soutien financier à la structure.

Aide à l'investissement par le versement de subventions au porteur de projet immobilier pour une création de nouvelles structures ou pour des travaux de rénovation ou d'aménagement de locaux de structures existantes

Aide au fonctionnement par le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) au gestionnaire de l'équipement, qui prend en charge une partie du coût de l'accueil des enfants. Le gestionnaire est tenu d'appliquer un tarif aux familles selon un barème national déterminé en fonction des ressources et de la composition de la famille. Les participations familiales sont alors calculées en fonction d'un taux d'effort qui varie selon les ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. Le coût pour la famille est donc moindre, mais en contrepartie le gestionnaire bénéficie sous certaines conditions de la Prestation de Service.

La CAF aide aussi au développement de l'offre d'accueil par le versement d'une aide aux collectivités territoriales dans le cadre du Bonus CTG. Il s'agit d'une convention d'objectifs et de co-financement pluriannuelle entre la CAF de la Charente et la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, permettant de développer la politique d'accueil de la petite-enfance, enfance et jeunesse sur le territoire et d'agir en complémentarité avec l'ensemble des dispositifs à destination des enfants, des jeunes et des familles.

5.1.4 La Mutualité Sociale Agricole

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le guichet unique de la sécurité sociale pour le régime agricole (salariés et exploitants). En partenariat avec la CAF, la MSA soutient le développement de l'offre de services et d'équipements collectifs en direction de ses ressortissants par le versement de prestations de service. La contractualisation de la démarche « GMR » Grandir en Milieu Rural participe au financement des services à la population et notamment celui de la Petite Enfance.

5.2 Les partenaires de santé

5.2.1 Les partenaires dans l'accompagnement des enfants et des familles

La micro-crèche travaille en partenariat avec différentes structures sociales et médico-sociales pour accompagner les familles et les enfants : le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), l'unité territoriale du conseil départemental avec notamment les services de l'Aide Sociale à

l'Enfance (ASE) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La directrice est l'interlocutrice principale de ces partenaires par rapport au suivi individuel de certaines familles.

5.2.2 Des partenariats avec les professionnels de santé

Le Référent Santé Accueil Inclusif : Travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il intervient une fois par mois sur une matinée. Il a pour rôle principal un rôle de prévention en assurant le suivi de l'ensemble des enfants de la structure. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux en collaboration avec l'éducatrice de Jeune Enfant. Il a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap. Enfin il assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (geste d'urgence, ...). Les services de la Protection Maternelle infantile constituent un appui dans ses démarches.

Afin de favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, La crèche et le RSAI pourront s'appuyer sur les professionnels du CAMPS et du Pôle Ressources Handicap.

Les projets d'accueils individualisés (PAI) sont partagés et réfléchis avec les professionnels de santé, la famille et les professionnels de la micro-crèche. Ils visent à définir les modalités d'accueils de l'enfant, ses besoins, son suivi médical. Le travail partenarial peut, également, permettre l'accompagnement des professionnels dans l'organisation de l'espace, dans la conduite des ateliers, dans les techniques de prise en charge.

5.3 Les partenaires pédagogiques

5.3.1 Les autres services de la Communauté de communes

Les enfants peuvent être accueillis au sein de la crèche jusqu'à 4 ans. Au-delà, les familles doivent envisager un autre mode de garde ou inscrire leur enfant à l'école.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, accueille les enfants scolarisés à partir de 3 ans jusqu'à 11 ans. Au-delà d'un simple mode de garde, ils visent à développer l'autonomie, la prise d'initiatives et l'implication de l'enfant dans son environnement. L'enfant devient acteur de ses loisirs.

Cependant, le nombre d'enfant accueillis en ALSH est plus important qu'au sein de la crèche. Au sein du groupe maternel, sont accueillis une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 6 ans. L'arrivée au sein d'un groupe d'enfant, plus âgés, plus nombreux, au sein d'une nouvelle structures et avec de nouveaux adultes référents peut être source d'inquiétudes chez l'enfant comme pour sa famille. La mise en œuvre de passerelles ou de projets communs avec l'équipe d'animation de l'ALSH permettra à l'enfant de découvrir progressivement ce nouvel espace ainsi que les adultes qui l'accompagneront sur ce temps.

La communauté de communes dispose par ailleurs de compétences en matière de culture et de sport. Elle gère à ce titre des équipements sportifs et culturels (piscine, gymnase, médiathèque, théâtre). Elle met en œuvre une saison culturelle, propose des spectacles petite-enfance et organise sur son territoire des fêtes de fin d'année.

5.3.2 Les associations agréées Animation de la vie locale et la participation à des dispositifs locaux

Le territoire communautaire est maillé de deux associations d'Education Populaire et disposant d'un agrément « Animation de la vie locales » :

- Association L'OISON, agréée « Espace de Vie Social »
- Le Centre socioculturel Envol de Chalais

Ces deux structures disposent de services dédiés aux familles vers lesquels les familles De la crèche peuvent être renvoyées le cas-échéant.

La crèche peut également être partie prenante de tous les dispositifs liés à la parentalité tel le REAAP ou le LAEP dont la directrice est aussi une des accueillantes. A l'échelle du territoire, les crèches participent à la semaine des familles organisé par ENVOL.

La crèche peut participer aussi aux actions proposées par Famili'Bulle, la Maison des Parents sur Angoulême créée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

L'équipe d'encadrement développe des échanges avec les services de la Maison Départementales des Solidarités dans l'objectif de faciliter l'accueil et l'accompagnement de familles précarisées.

6 Les objectifs du projet social

Le Code de la Santé Publique dispose que les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour missions de « *veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.*¹ »

Afin de répondre à cette définition et aux enjeux sociaux du territoire, 4 axes ont été dégagés :

- Favoriser l'accompagnement à la fonction parentale
- Faciliter et accompagner l'accueil de tous les publics
- Les démarches en faveur du développement durable
- Développer les partenariats (susmentionnés)

6.1 Favoriser l'accompagnement à la fonction parentale

La parentalité se définit comme « *un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentales matérielle, psychologiques, morales, culturelles, sociales .Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant demande un certain nombre de fonctions, des droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercées dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu du lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent l'enfant et sa famille.* »²

Elle peut s'organiser selon 3 axes ³ :

- L'exercice de la parentalité (droits et devoirs des parents vis-à-vis de leur enfant et norme socialement attendues et valorisées)
- L'expérience de la parentalité (dimensions subjectives et psychiques relatives aux vécus, représentations, émotions.)
- La pratique de la parentalité (actes concrets de la vie quotidienne).

Les établissements d'accueil du jeune enfant doivent accompagner les parents dans leur fonction parentale. Ils permettent de :

¹ Selon l'article R2324-17 du Code de Santé Publique

² Définition proposée par le Conseil National de Soutien à la Parentalité

³ Hamel MP., Lemoine S., coll Martin C. Aider les parents à être parents le soutien à la parentalité, une perspective internationale. Rapport centre d'analyse stratégique. 2012 : 253 page

- Concilier vie professionnelle et vie familiale
- Accompagner et faciliter la relation parent-enfant.

Des temps et des espaces sont ainsi aménagés au sein du multi-accueil pour favoriser le lien avec les familles.

Lors de la demande d'inscription, de l'inscription puis des temps d'adaptation, les professionnelles sont à l'écoute, s'adaptent et/ou orientent les familles le cas échéant.

Au quotidien, un temps d'accueil est aménagé afin de concilier l'accueil de chaque enfant et faciliter les temps d'échange notamment lors des transmissions. Les professionnelles veillent à noter tous les événements importants survenus lors de la journée de l'enfant et font le lien avec la famille sur le quotidien de l'enfant à la maison. Ces temps favorisent la transition entre le temps d'accueil et le temps familial. Ils visent à rassurer l'enfant et sa famille et à recueillir les informations qui permettront de garantir un accueil de qualité.

L'accueil est matérialisé par un espace au sein duquel l'enfant et sa famille sont reçus par une professionnelle. Les parents disposent d'un espace de change et les enfants de casiers individuels pour permettre le rangement des affaires. Puis, l'enfant et sa famille sont accompagnés par la professionnelle dans la salle d'éveil. Le même rituel a lieu le soir afin de permettre la transition entre le temps d'accueil et le temps familial.

L'équipe peut aussi se saisir de l'accueil en surnombre.

Elle s'adresse à des familles qui rencontrent une difficulté temporaire, qui ont un besoin immédiat de garde non prévue. Les raisons peuvent être personnelles ou professionnelles.

Cet accueil en surnombre peut, par exemple, accompagner un retour à l'emploi.

En parallèle, l'équipe de la crèche participe à des instances locales autour de la parentalité tel que le Réseau d'Aides et d'Appui à la parentalité (REAAP) ainsi qu'au Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP). Ces réseaux favorisent l'accompagnement à la fonction parentale et le développement des partenariats avec d'autres professionnels en lien avec des familles.

Concrètement, il s'agit d'impulser des temps conviviaux permettant l'interconnaissance entre les familles et la découverte de ces services. Il s'agit également de proposer des espace-temps régis par le rythme de l'enfant permettant aux parents de partager des temps de pratiques ludiques avec leurs enfants. Ces passerelles sur le temps de la crèche ou et de toutes autres animations coordonnées par les deux associations AVS dans le cadre du Reaap répondront aux objectifs communs des crèches, du LAEP et de REAAP.

- Soutenir les familles dans leurs actions éducatives, dans l'exercice de leur responsabilité parentale.
- Sensibiliser certains parents à l'importance de leur fonction éducative et les responsabiliser.
- Favoriser les rencontres interfamiliales et intergénérationnelles par les loisirs et le jeu.
- Encourager les réseaux d'entraide entre les familles.
- Assurer une lisibilité aux familles des ressources existantes.

Nous sollicitons la participation des parents à travers l'organisation de portes ouvertes et réunion de rentrée. Elles sont essentielles afin :

- D'informer les parents des enfants accueillis et de solliciter leur avis sur la vie de la crèche,
- De mieux connaître les besoins des familles,

- De permettre une circulation de l'information avec l'ensemble des interlocuteurs (familles, élus, professionnels, services départementaux de la petite enfance).

Les parents peuvent aussi être sollicités sur la base du volontariat à travers la démarche d'évaluation par les impacts défini lors du renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2023-2026. La démarche de mesure de l'impact social (MIS) est une démarche plus dynamique car elle va permettre d'identifier ce que l'on n'a pas l'habitude de percevoir :

- Les conséquences et les changements produits par l'action à court, moyen et long terme
- Les changements pour les personnes, le territoire, les dynamiques collectives

La crèche met également en place des manifestations ouvertes aux familles (spectacles, fête de fin d'année, ateliers participatifs, activités extérieures avec des partenaires, pique-nique ...) Ces événements visent à renforcer le lien entre l'enfant, la famille et l'équipe.

Les familles sont invitées à participer activement à ces manifestations afin de s'impliquer dans la vie de la structure. La crèche est un espace de participation pour les parents, ils peuvent être sollicités pour intervenir au sein de la structure en mobilisant leurs compétences particulières (musique, art plastique ...).

6.2 Faciliter et accompagner l'accueil de tous les publics

La mixité peut se définir comme le mélange des genres, des sexes, des différences, comme une cohabitation entre des enfants et des familles de milieux sociaux différents, des enfants « sains », porteurs de handicap ou atteints de maladies chroniques, des filles et des garçons, des enfants d'âges différents partageant des activités communes, etc.

Le diagnostic élaboré dans le cadre du Schéma Local de services aux Familles a mis en lumière :

- Des précarités (faible niveau de revenus, temps partiel, contrats précaires, taux de chômage)
- Un décrochage scolaire qui conduit à une entrée précoce dans le monde du travail
- Un faible niveau de qualification
- Un nombre de familles monoparentales élevées touchant, de manière notable, les femmes et les enfants âgés de moins de 3 ans.

Un établissement d'accueil du jeune enfant doit viser l'accessibilité de tous dans l'objectif d'apporter une réponse aux éléments relevés dans le diagnostic. Favoriser la mixité au sein des structures d'accueil petite enfance permet de :

- Permettre à l'enfant d'évoluer au sein d'un groupe de pairs
- Apporter une ouverture socioculturelle
- Favoriser l'accès au langage
- Faciliter l'accès aux soins
- Accompagner et orienter la famille dans des problématiques sociales diverses

Au sein des crèches, la mixité peut être atteinte grâce à différents leviers :

- Une politique tarifaire adaptée aux revenus de toutes les familles
- Le RPE qui centralise les demandes d'accueil collectif et individuel et redirige les familles vers les responsables de crèche
- Un comité technique qui veille à l'égal accès de toutes les familles selon des critères définis
- Favoriser la mixité au sein des équipes d'encadrement
- Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques.

Afin d'atteindre cet objectif, l'accompagnement des professionnels et des familles ne doit pas être négligé. Il peut être mis en œuvre au travers de partenariats et de formations qualifiantes en directions des professionnels, et des familles.

Ainsi, le territoire dispose de partenaires tels que le Centre d'Action Médico-sociale Précoces (CAMPS) ou le Pôle Ressource Handicap qui accompagnent les professionnels des structures ainsi que de la Maison Départementales des solidarités.

Le référent Santé Accueil Inclusif accompagne également les crèches.

Les services de la Protection maternelle et Infantile (PMI) constituent, également, des interlocuteurs privilégiés.

6.3 Les démarches en faveur du développement durable

Nous souhaitons intégrer à notre projet un espace dédié au développement durable. Etant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité.

Afin de protéger notre planète nous utilisons des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, nous limitons le matériel à usage unique où nous créons des partenariats responsables. En 2021, les commandes de produits d'entretien du Pôle éducatif (service scolaire et service Petite Enfance, enfance, jeunesse) ont été centralisées. Cette démarche permet d'optimiser les coûts de fonctionnement des crèches tout en limitant l'impact environnemental de ces achats.

L'utilisation de couches plus saines pour le jeune enfant et plus respectueuse de l'environnement. Des couches écologiques fabriquées en France, et distribuée en circuit court.

Nous limitons l'achat de matériel en plastique préférant des matériaux tels que le bois ou la porcelaine

La loi EGALIM du 30 octobre 2018 précise qu'au moins **50%** de **produits de qualité et durables**, dont au moins **20%** de **produits biologiques** au 1^{er} janvier 2022. Renforcer la qualité nutritionnelle des crèches et services de restauration scolaires du territoire s'appuie sur 4 piliers du plan alimentaire :

- Approvisionnement local et travail sur les produits frais
- Qualité nutritionnelle
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des déchets
- Suivi financier des dépenses alimentaires

Quelques soit la thématique, nous souhaitons diminuer au maximum le contact des enfants aux perturbateurs endocriniens.

Dans une démarche partenariale, le territoire Lavalette Tude Dronne a lancé dans un "défi éco" avec plusieurs foyers du territoire en 2022/2023 afin d'aborder divers aspects du **quotidien** sous l'angle des **bonnes pratiques écologiques** et économiques (réduction des déchets, alimentation saine & locale, numérique responsable, économies d'énergie etc.). Cette action est inscrite dans le Plan Alimentaire du Territoire (PAT).

Nous sensibilisons les professionnels des services à la population et les parents par l'intermédiaire de conférence sur la santé environnementale en partenariat avec le Contrat Local Santé (CLS). Mise en place de formations ou ateliers pédagogiques (ateliers nesting, nutri Ram) en direction de l'équipe de la crèche.

Nous sommes conscients que nous avons encore une grande marge d'action pour nous améliorer en ce sens, notamment autour de l'éducation auprès des enfants. C'est pourquoi nous mettons à contribution les équipes lors des Comités techniques afin de pouvoir proposer des projets en adéquation avec nos ambitions environnementales.

II. Le projet d'accueil

1 Caractéristiques de la micro-crèche « Les P'tits Loups »

1.1 Les prestations d'accueil :

1.1.1 Capacité d'accueil

En tant que gestionnaire, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a décidé en septembre 2019 d'augmenter le nombre de jours d'ouverture et l'amplitude horaire du multi-accueil.

La structure est passée de 2 jours d'ouverture hebdomadaire à 5 jours pour une capacité d'accueil maintenue à 12 places.

Cette décision a rendu les locaux inadaptés à l'activité de la structure et a nécessité le déplacement des activités collectives du RPE et du LAEP dans l'une des salles du centre de loisirs de Villebois-Lavalette. Des travaux de rénovation ont été engagés en 2022, la Maison de la Petite Enfance depuis mai 2023 profite de ses nouveaux locaux.

Ces travaux effectués permettent d'améliorer les conditions de la crèche, tout en relocalisant les activités collectives liées à la notion de Maison de la petite-enfance.

1.1.2 Les horaires d'ouverture

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 8h à 18h, soit une amplitude d'ouverture de 50 heures hebdomadaire.

La crèche est fermée 4 semaines par an :

- 3 semaines au mois d'août
- 1 semaine entre Noël et Nouvel an
- 1 semaine en avril.

1.1.3 Les différents types d'accueil

▪ L'accueil régulier

L'enfant est accueilli régulièrement sur une période prévisible à l'année définie dans le contrat d'accueil. Les familles réservent des temps horaires sur une période déterminée.

Dans la structure, l'espace du hall d'accueil permet aux familles et à l'équipe d'organiser une transition entre la sphère familiale et la crèche. Il a aussi pour destination de rendre accessible les informations relevant de la dynamique menée sur le territoire.

Les professionnelles qui ferment la structure sont chargées de l'accueil des familles, tout en maintenant le groupe d'enfants dans le suivi de son action. L'une d'entre elle effectue les transmissions aux parents.

L'accueil est une véritable posture professionnelle. A ce titre, une attention particulière est portée à la disponibilité et l'écoute mutuelle, propice à l'échange. La professionnelle invite les parents et l'enfant à entrer, échanger en tenant compte de la présence de chacun.

Les membres de l'équipe de la micro-crèche sont tenus à la discrétion professionnelle et à respecter la confidentialité de certaines informations lors de ces accueils collectifs.

- **L'accueil occasionnel**

L'enfant est accueilli au minimum une heure, ponctuellement en fonction des places disponibles :

-Avec réservation : la famille réserve un temps sur une période déterminée

-Sans réservation : les parents peuvent se renseigner par téléphone des places disponibles. L'équipe peut dans le cadre de l'accueil occasionnel joindre les familles et proposer un temps d'accueil ponctuel.

L'équipe est vigilante à accompagner l'intégration de l'enfant en accueil occasionnel dans la structure et dans le groupe d'enfants. Cette adaptation de l'enfant n'est pas évidente puisqu'il ne bénéficie pas des mêmes repères, des mêmes habitudes que les enfants en accueil régulier. Pour autant, il fait partie d'un groupe dans lequel chacun doit avoir sa place, qu'il vienne ponctuellement ou régulièrement. La présence de chaque enfant est signifiée au groupe.

Dans la mesure du possible, les parents sont invités à amener leur enfant lors d'un temps de jeu afin que son intégration dans le groupe soit facilitée et que la séparation soit plus sereine. En effet, l'équipe doit accompagner et faciliter cette séparation plutôt en dehors des temps de repas et de sieste. Cela passe par une attitude rassurante et réconfortante.

- **L'accueil en situation d'urgence :**

Devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles.

Une évaluation du caractère d'urgence sera faite par la direction. Cet accueil ne nécessite pas de contrat.

L'accueil en situation d'urgence s'effectue sur une période déterminée et courte (3 mois max), et ne constitue pas un mode de garde définitif. Au-delà, l'accueil de l'enfant s'organise en fonction des besoins de la famille et des possibilités du multi-accueil.

1.2 L'adaptation/Familiarisation

L'adaptation est le moment de la rencontre de l'enfant, ses parents avec l'équipe entière.

L'organisation de l'accueil est planifiée en amont laissant une dynamique ouverte à la souplesse des rythmes et repères de chacune des parties. (Dossier administratif, lecture du règlement de fonctionnement et signature des familles, puis découverte sur place des espaces de vie favorisant la rencontre autour d'un récit communément construit autour de l'enfant.)

L'enfant possède une extraordinaire capacité d'adaptation, à condition qu'on lui laisse le temps de comprendre la nouvelle situation dans laquelle il se trouve. L'enfant et sa famille doivent se sentir attendus.

L'enfant et sa capacité d'intégration guideront l'équipe dans le temps programmé pour l'adaptation. Ainsi, le temps d'adaptation évoluera en fonction de l'enfant. Dans cette rencontre,

selon l'histoire et l'individualité de chaque famille, une attention singulière sera portée par l'équipe pour la mise en confiance et l'accompagnement à la séparation et aux retrouvailles.

La mise en place d'un système de référence assure un repère pour l'enfant, le parent et le professionnel. La personne de référence est une figure d'attachement pour l'enfant dont il a besoin pour construire son autonomie dans un cadre sécurisant, rassurant et stable.

Le rôle du professionnel référent est donc d'apporter un sentiment de sécurité à l'enfant en lui procurant une relation privilégiée, une écoute et une disponibilité.

1.3 La notion de référence

La mise en place d'un système de référence assure un repère pour l'enfant, le parent et le professionnel. La personne de référence est une figure d'attachement pour l'enfant dont il a besoin pour construire son autonomie dans un cadre sécurisant, rassurant et stable.

Le rôle du professionnel référent est donc d'apporter un sentiment de sécurité à l'enfant en lui procurant une relation privilégiée, une écoute et une disponibilité.

L'organisation du système de référence :

Lors de l'arrivée d'un nouvel enfant, une professionnelle l'accompagne dans ce nouvel environnement et s'en occupe pendant les moments forts de la journée (repas, change, endormissement) jusqu'au moment où elle sentira qu'il est sécurisé et qu'il accepte de se détacher. Cette période peut varier d'un enfant à un autre de quelques jours à quelques semaines. La professionnelle doit veiller à ce qu'un attachement d'appropriation et exclusif ne se crée pas. Elle doit amener progressivement l'enfant à s'ouvrir aux autres. Cette démarche évolutive implique l'ensemble de l'équipe, avec la notion de repères-rituels pour la sécurisation de l'enfant à cet environnement rythmé par le collectif.

1.4 Les dispositions prises pour l'accueil d'enfants atteints de handicaps ou de maladies chroniques

L'ensemble des structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du territoire sont confrontées régulièrement à l'accueil d'enfants porteurs d'handicap. Les établissements sont dans l'obligation d'accueillir les enfants porteurs de singularités sans conditions particulières.

L'arrivée d'un enfant déclaré avoir un handicap se prépare conjointement avec les partenaires et la famille. En fonction du degré de handicap, parfois les équipes ne disposent pas des moyens adaptés pour accueillir ces enfants dans des conditions adéquates (matériels adaptés, besoin de formation...). Il est donc nécessaire à l'équipe pour créer de la bienveillance, d'avoir des compétences acquises afin de favoriser les ajustements quotidiens. Cette mobilisation nécessite un soutien institutionnel.

Les partenaires mobilisés :

- Les professionnels des MPE et Alsh du territoire (suivi des enfants grâce aux passerelles)
- La **PMI est** chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle exerce un **rôle** de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants.

- Le **CAMSP** a pour missions le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap avant leur entrée à l'école. Le **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce** accompagne les familles et les professionnels. Il assure l'aide à l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, école maternelle)

- Le **Pôle Ressources Handicap** pour préparer l'arrivée d'un enfant en situation de handicap âgé de 0 à 17 ans propose aux professionnels des structures d'accueil petite enfance et Accueil de loisirs :
 - » De participer aux réunions de préparation.
 - » La mise en relation avec les professionnels sanitaires et médico-sociaux.
 - » Animer des temps de sensibilisation.

- Le **SESSAD** : Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, les établissements deviennent mobiles

- L'Adapei est une association gestionnaire de structures médico-sociales accueillant des personnes handicapées mentales.

- Le référent santé des MPE

- La maison des adolescents

Détails des organisations institutionnelles :

Un PAI est défini avec la famille, le médecin en charge de la pathologie de l'enfant, et la direction de l'établissement :

Pour les enfants souffrant de maladies chroniques ou de handicap, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place. Il facilite, lorsque l'état de santé d'un enfant est fluctuant, sa prise en charge (ex : un traitement d'urgence pendant son temps de présence au sein du multi-accueil.)

Pour faciliter le bien-être de l'enfant, l'accès à des intervenants extérieurs peut être mis en place (psychologue, psychomotricien...). la collaboration des équipes pluriprofessionnelles permet d'avoir une lecture au plus juste des besoins et difficultés de cet enfant

La crèche peut accueillir des familles accompagnées sur le plan éducatif et social. Dans cette configuration, le travailleur social ou autre partenaire peut accompagner les parents dans leurs démarches auprès de la crèche si ces derniers le souhaitent. La famille est alors informée que des échanges entre le partenaire et la structure peuvent avoir lieu.

Lorsqu'une famille rencontre des difficultés spécifiques liées à la santé de l'enfant, la structure l'oriente auprès des professionnelles de la PMI pour une prise en charge en consultation médicale.

S'il y a besoin d'une prise en charge particulière au sein de l'établissement, celle-ci s'effectue en collaboration avec les parents rentrant dans les missions de l'inclusion et du soutien à la parentalité et de lutte contre l'isolement.

L'accueil d'enfants en situation singulière, permet à l'ensemble des enfants accueillis et de l'équipe de la structure d'apprendre à vivre ensemble, la tolérance et l'ouverture d'esprit sur la différence. La crèche facilite l'accès et l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap et participe à l'inclusion de ces enfants dans un collectif pour une égalité des chances à l'éducation et la culture.

Des journées de formation peuvent être consacrées au personnel de la structure pour approfondir leurs connaissances ou dans les pratiques spécifiques peuvent être source d'échange et soutient

mutuel. La collaboration des équipes pluriprofessionnelles permet d'avoir une lecture au plus juste des besoins et difficultés de cet enfant dans ce nouvel environnement. .

La mise en place de valeurs : L'ouverture d'esprit, la tolérance permettent de développer et d'appliquer des valeurs autour de l'altérité.

1.5 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe d'encadrement

L'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans est soumis au respect de la réglementation détaillée dans le décret de mise en conformité du 30 août 2021 relatif aux établissements et aux services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans du Code de l'action sociale et des familles. Ce décret précise les taux d'encadrement, et les niveaux de diplômes du personnel encadrant.

La règle d'encadrement choisie par l'établissement est de 1 adulte pour 6 enfants.

A partir de 4 enfants pour les micro- crèche, le décret exige d'être 2 professionnels pour 4 enfants.

A partir de ces exigences et de l'amplitude d'ouverture de la structure, il est apparu nécessaire de prévoir 5 Equivalent Temps Plein (ETP) pour répondre aux normes d'encadrement. Dans les faits, avec la prise en compte du temps de travail de la cuisinière et de l'agent d'entretien, l'équipe est composée :

- D'une directrice à 35/35^{ème} disposant d'un diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 assistants petite enfance disposant d'un CAP petite enfance.
- D'une cuisinière
- D'un agent d'entretien

Il n'est pas obligatoire d'être 2 professionnels pour l'ouverture et fermeture tant que l'effectif ne dépasse pas 3 enfants par professionnel.

1.3.1.1 Le travail d'équipe

L'équipe de la crèche est constituée d'un ensemble de professionnels aux fonctions différentes qui partagent des objectifs communs : l'accueil et le bien-être des enfants qui leurs sont confiés.

Travailler en équipe c'est :

- Être respectueux avec l'autre
- Avoir le sens des valeurs et responsabilités partagées
- Ecouter activement et échanger
- Proposer et non imposer
- Savoir se remettre en question et passer le relais
- S'entraider
- Être positif
- Se rendre disponible et créatif
- Être cohérent (crédibilité envers les collègues et les familles)
- Être accueillant avec les nouveaux collègues

L'ensemble de valeurs développera la cohérence des pratiques menées auprès des publics. L'entraide développera une harmonie au sein de l'équipe et aidera à créer un environnement serein

et sécurisée pour l'enfant et sa famille. L'équipe se réunit régulièrement et aussi souvent que nécessaire afin de renforcer la cohésion et d'échanger sur ses pratiques.

1.3.1.1 Attitudes et postures professionnelles

*** La bientraitance**

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, positive, empathique destinée à prévenir les « douces violences », en s'appuyant aussi sur la charte petite enfance. A être bienveillant vis-à-vis des enfants, des parents mais aussi de l'équipe. Le respect de l'enfant (physique, psychologique, affectif) est primordial et mis en acte au quotidien par les professionnels

*** L'observation**

L'observation est la notion clé dans la posture des professionnels de la petite enfance car elle permet d'identifier les besoins individuels et collectifs des enfants, d'analyser des situations et d'adapter les réponses apportées. L'observation est nécessaire pour connaître les enfants, comprendre certaines réactions, notamment celles qui inquiètent, repérer d'éventuelles difficultés. En effet, le jeune enfant étant dans la période préverbale, l'observation est la seule façon de comprendre ce qu'il vit. Le jeune enfant ne voit pas le monde et ne vit pas les situations comme les adultes, ainsi la posture d'observation permet de se décentrer de son regard d'adulte et ne pas risquer des interprétations et projections parfois erronées.

Les constats issus des temps d'observations formelles sont partagés en équipe afin de permettre aux professionnelles de prendre du recul et d'analyser les situations et les pratiques de manière objective, et ainsi adapter les réponses aux besoins des enfants et de leur famille.

1.3.2 Le Référent Santé Accueil Inclusif

Le rôle du référent santé et Accueil Inclusif est détaillé dans le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il est obligatoire dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans d'une capacité supérieure à dix places. Les articles L.2324-1, L.2324-2, L.2324-39, précise les modalités du concours du Référent « Santé et Accueil inclusif ».

Une convention entre la Communauté de Communes et le médecin RSAI précise les missions de celui-ci :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ; ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil,

d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le responsable de la crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du responsable de la crèche, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- Délivrer, uniquement lorsque que le médecin traitant n'est pas disponible, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Le Docteur intervient au sein de la crèche à raison de 10 heures par an (dont au moins 2 heures par trimestre)

1.3.3 Les modalités de formation des professionnels

Dans le cadre du renouvellement de la CTG 2023-2026, nous avons repéré certains enjeux émanant des groupes de travail. Les directions des Maisons de la Petite Enfance se rencontrent régulièrement, notamment au sein du comité technique « Petite Enfance », mais les accueillantes ne se connaissent pas suffisamment. Même problématique pour les Accueils de Loisirs du territoire.

Cette méconnaissance ne favorise pas l'harmonisation des pratiques et réduit la cohérence des actions menées sur le territoire.

La cohésion des équipes, des différentes structures, passe inévitablement par la connaissance de l'autre. Nous recherchons à :

- Créer la cohésion entre les personnels des structures
- Former les équipes sur des problématiques communes
- Harmoniser la qualité de l'offre en direction des publics
- Mobiliser les agents sur des projets communs et partagés
- Dupliquer et favoriser les réussites

3 niveaux d'interactions possibles en s'appuyant sur des journées de formation :

- Appliquer à l'ensemble des acteurs ouvrant dans le champ de compétences de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse du territoire
- Par gouvernance en distinguant les services de la CDC et les partenaires associatifs
- Par thématique, Petite Enfance ou Enfance ou Jeunesse du territoire

En s'appuyant sur un socle commun :

- Créer des temps de rencontre entre les personnels d'animation
- Mobiliser les équipes sur des projets communs et partagés
- Encourager et enrichir les démarches éducatives guidées

La communauté de Communes a décidé de fermer l'ensemble des structures en régie directe de la petite enfance et enfance afin de proposer ces journées de formation.

Des formations sont proposées chaque année aux agents par l'intermédiaire du CNFPT, les demandes sont centralisées par le service Ressources Humaines de la CdC.

1.6 Les actions menées en lien avec l'analyse des pratiques

L'analyse de la pratique engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne. Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents. Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques. Au contraire, l'animateur (psychologue ou éducateur spécialisé) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes face à un comportement incompris. L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un animateur extérieur à l'équipe que nous rencontrons chaque mois à raison de 1h30 par séance le soir à partir de 18h puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants. Cela représente à l'année 6 heures d'Analyse de Pratiques Professionnelles par accueillantes.

1.7 Les actions menées pour la formation et l'apprentissage

Le renouvellement de la Convention territoriale globale propose une stratégie collaborative qui s'appuie notamment sur les Compétences Psychosociale (CPS) dont l'objectif est de résoudre des problèmes ou enjeux d'intérêt mutuel, moteur de tout développement intra-structures.

En s'appuyant sur la continuité éducative de la petite enfance aux jeunes adultes (PEDT) à travers la posture éducative et le partage de ses valeurs auprès de nos publics (actions cohérentes avec les orientations de l'éducation nationale, inscrit dans les objectifs du Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté) et auprès des acteurs éducatifs avec une volonté déjà bien ancrée d'une collaboration effective via la Charte de coopération.

L'OMS définit les CPS comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne... C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »

Développer une culture commune et favoriser complémentarité et continuité éducative dans un environnement convaincu et bienveillant.

Pour le groupe, développer les CPS, c'est :

- Donner des outils pour affronter la vie quotidienne et favoriser les apprentissages
- Favoriser le vivre ensemble et le bien-être de tous (adultes et enfants)

Cela passe par la connaissance de soi et des autres pour permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe, le développement de la confiance en soi et de l'autonomie (en valorisant les compétences de chacun).

Ces CPS sont un atout indéniable afin de recevoir et former des jeunes dans leur parcours scolaire ou professionnel.

1.7.1 Les formations accueillies

Cette appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires et/ou des apprentis durant l'année. La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP, EJE, bac pro. C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires. Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti. Ils peuvent se dérouler de quelques jours pour les élèves de 3ème à plusieurs mois pour les élèves EJE voir 2 ans pour les apprentissages.

1.7.1 L'organisation des formations

Le code de l'éducation définit le stage comme une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel. Il permet à l'élève ou l'étudiant de développer des compétences professionnelles et de mettre en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Cette période en milieu professionnel doit faire l'objet d'une **convention tripartite entre le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement**. Les stagiaires doivent fournir une attestation notifiant qu'ils sont à jour du calendrier vaccinal obligatoire.

Tout stage doit par ailleurs faire l'objet d'un **double encadrement** :

- Par un **enseignant référent** désigné au sein des équipes pédagogiques de l'établissement d'enseignement
- Par **un tuteur**, chargé de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants.

Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Ainsi nous donnons sa place au stagiaire à côté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner, essayer et apprendre.

Nous sommes fortement sollicités par des demandes de stage. Il est important de recevoir le stagiaire en amont afin d'échanger avec lui sur ses attentes et objectifs. Préparer l'arrivée du stagiaire est gage de la réussite de son intégration au sein de la crèche et du bon déroulement de la formation.

Anticiper l'arrivée du stagiaire est primordial. En préparant son espace de travail et en planifiant son programme de formation.

Il est important de transmettre un livret d'accueil au stagiaire contenant :

- Le projet d'établissement
- Le projet éducatif et pédagogique
- La charte nationale de l'enfant

Ce livret est accompagné lors de l'arrivée du stagiaire/apprenti d'une présentation de l'équipe, de l'histoire de la crèche, de ses missions et valeurs.

Dans le cadre de l'accueil d'un apprenti, nous participons aux réunions Maître d'apprentissage animées par les enseignants professionnels, conseillère en formation et médiatrice de l'apprentissage en Charente. Les objectifs sont de présenter le rôle des tuteurs et employeurs, la formation du CAP AEPE, le fonctionnement du Campus ainsi que de répondre aux questions.

Pour faciliter et favoriser la réussite de cette expérience professionnelle, le tuteur qui aura la mission d'accompagner l'apprenti durant toute la période de formation pourra suivre **la formation à la fonction du maître d'apprentissage. Les objectifs de la formation** déterminent les étapes clés du parcours de l'apprenti :

- Accueillir l'apprenti au sein de la structure
 - Mettre en lien les apprentissages et les activités professionnelles
 - Accompagner l'apprenti dans l'acquisition de ses compétences
 - Participer à l'évaluation de l'apprenti
- Mettre en œuvre la fonction de maître d'apprentissage sur les aspects juridiques, relationnels et pédagogiques

L'évaluation du stagiaire s'effectue en continue durant toute la période du stage ou du contrat d'apprentissage.

Projet éducatif

Les valeurs constituent le socle idéologique qui fonde l'action de toutes les structures éducatives de la Communauté de communes. Elles ont été définies dans le schéma de services aux familles qui formalise les orientations de la politique éducative globale de la Communauté de communes.

Ce socle de valeurs, véritable ciment fédérateur, doit être partagé et respecté par l'ensemble des acteurs agissant dans et avec les structures de la Communauté de communes : les professionnels, les parents, les enfants, les partenaires.

Les valeurs du multi-accueil se déclinent ainsi :

- Respecter l'enfant et sa famille (non-jugement, confidentialité des informations, accueil singulier) dans l'intérêt de l'enfant et le respect de son intégrité
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie en respectant l'ergonomie de chacun
- Être dans la bienveillance, la bientraitance et la communication positive
- Intégrer les parents notamment dans l'accueil et le départ de l'enfant.
- Offrir des conditions favorables au développement de l'enfant

1/ Les orientations et objectifs éducatifs :

Nos orientations éducatives tournent autour de 2 grands axes :

- La communication : comme outil qui favorise la bientraitance et la bienveillance
- L'observation : comme outil primordial à l'accueil et l'accompagnement de chaque enfant au quotidien. Elle est pratiquée quotidiennement par les professionnelles.

2 / Les valeurs qui fondent notre action :

NOS ORIENTATIONS EDUCATIVES :

- Faire vivre la bienveillance, la bienveillance et la communication avec l'enfant.
- Construire une relation privilégiée avec les familles
- Favoriser le développement de l'autonomie, de la motricité libre dans un cadre ergonomique pour chacun.

NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

**Intégration des parents dans
la vie de la structure : Pour
renforcer la relation
Parents/Enfant**

EN

- Aidant les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle
- Apportant un soutien à la parentalité
- Permettant aux parents de participer aux « activités », manifestations, sorties
- Intégrant les parents dans l'accueil et le départ de l'enfant

Accueillir chaque enfant en lui assurant un cadre bienveillant, bientraitant et positif :

Pour leur montrer le chemin afin qu'ils aient confiance en eux

C'EST :

- Valoriser l'enfant par une parole positive
- Respecter l'enfant dans sa globalité
- Être accueillant et à l'écoute
- Valoriser le développement de la motricité libre, notamment auprès des bébés

Accompagner l'enfant vers l'autonomie globale, dans le respect de son individualité, dans un cadre collectif en respectant l'ergonomie de chacun :

Pour lui permettre de trouver sa place dans de bonnes conditions

EN :

- Permettant à l'enfant d'être acteur de sa journée, grâce au matériel ergonomique adapté et proposé par l'équipe
- assurant une présence affective et rassurante pour l'enfant, dans le respect de son rythme individuel et de son développement
- Mettant en œuvre des conditions favorables de confiance en lui et aux autres
- Favorisant l'éveil et l'ouverture sur le monde (développement des activités extérieures)

Projet pédagogique

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Un éclairage spécifique sur la Petite Enfance vient renforcer un des objectifs de la CTG 2023-2026 à travers la loi ASAP applicable au 1er septembre 2022. Le projet de fonctionnement du RPE itinérant intègre cette nouvelle dimension en **centralisant les besoins des familles afin d'informer et d'orienter les parents sur les offres d'accueils. (Collectif et individuel)**. La mise en place d'un Relais itinérant correspond à une volonté politique de décloisonnement de l'offre de service sur un même territoire. Le choix de la proximité aux publics (familles et assistantes maternelles) reste central sur ce territoire rural. L'itinérance va permettre d'installer **un observatoire et contribuer ainsi à répondre à l'efficience de l'accueil petite enfance** sur le territoire. Informer en développant la communication est un des leviers permettant d'équilibrer l'offre et la demande sur les différents types d'accueils : collectifs et individuels. L'identification du RPE sur l'ensemble des offres d'accueil va favoriser la connaissance des spécificités existantes sur les quatre bassins de vie. Il aura pour mission de **centraliser les pré-inscriptions**. Le recueil des demandes et l'évaluation des besoins vont permettre de déterminer les tendances relatives à la demande du territoire.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la démarche de renouvellement du RPE, les principaux enjeux identifiés sont :

- Une lisibilité à développer
- Une offre de service à faire connaître
- Une offre de service à promouvoir auprès des familles
- Un accompagnement important des familles à renforcer
- Renforcer la cohésion en mutualisation des espaces

1.1 L'admission

Accueillir L'enfant, c'est l'accompagner dans un lieu sécurisant afin qu'il puisse grandir et se construire au sein d'un groupe. C'est aussi soutenir la famille dans cette relation parent/enfant. La crèche est ainsi un lieu repère, un lieu de référence, de vie et de pratiques sociales

1.1.1. La prise de contact

Les parents peuvent contacter l'animatrice du RPE par téléphone, par mail ou en se déplaçant sur les permanences du territoire. Si le premier contact passe par la crèche, les familles sont automatiquement redirigées vers le RPE.

Il est précisé à la famille les différents modes d'accueil existants sur le territoire qui pourraient répondre à leurs besoins.

Ce premier contact permet aux parents de se renseigner sur l'établissement et la procédure d'admission, de présenter leurs besoins, d'émettre leurs souhaits (type d'accueil) qu'ils affineront par la suite avec la responsable de la crèche ou l'assistante maternelle en fonction de leur choix de mode de garde.

1.1.2 Le rendez-vous avec la famille

Le rendez-vous de pré-admission est un moment privilégié de rencontre et d'échanges déterminant pour créer la relation de confiance entre l'équipe et la famille.

Les parents sont invités à venir avec leur enfant. L'horaire est fixé en fonction du rythme de l'enfant pour qu'il soit dans une phase d'éveil propice à un bon échange relationnel et des contraintes familiales, sur un temps d'ouverture de la structure.

Ce premier rendez-vous vise à :

- Se présenter mutuellement (parents, enfants, professionnelles)
- Affiner le souhait, les besoins et les attentes de la famille
- Recueillir les informations administratives nécessaires à l'inscription de l'enfant
- Partager avec la famille le projet de la structure (valeurs, principes éducatifs et pédagogiques, fonctionnement)
- Présenter à la famille le règlement de fonctionnement et les modalités d'accueil
- Permettre aux parents de visiter la structure et de rencontrer l'équipe encadrante

1.1.3 L'étude des besoins de la famille

Un protocole de suivi des demandes de pré-inscription permet un accompagnement au plus près des besoins des familles.

Suite au premier rendez-vous ou contact téléphonique avec la famille, l'animatrice du RPE transmet chaque fois que cela est nécessaire la liste des demandes de pré-inscription à la responsable de crèche. Un premier courrier est envoyé à la famille par la crèche indiquant que la demande a bien été prise en compte et qu'une réponse leur sera apportée dans un délai de 15 jours.

La demande est étudiée par la responsable de la crèche pour la mettre en adéquation avec les disponibilités d'accueil de la structure.

En cas de disponibilité d'accueil, la directrice contacte la famille pour donner la réponse positive et les informe de l'envoi d'un mail accompagné d'un courrier d'engagement réciproque à transmettre à la crèche. La demande d'admission est étudiée au regard des critères définis dans le règlement de fonctionnement, à savoir :

La famille est reçue par la directrice afin d'affiner la demande (à la marge), de compléter le dossier d'inscription et d'organiser la venue de l'enfant au sein de la crèche.

L'inscription de l'enfant n'est définitive que lorsque le dossier est complet (renseignements administratifs et médicaux fournis), qu'un contrat d'accueil est établi et signé par les parents et que l'enfant a observé une période d'adaptation individualisée.

En cas d'indisponibilité, la famille est contactée et reçoit un courrier indiquant que la crèche ne peut pas donner une réponse positive à leur demande. La famille est réorientée vers l'animatrice RPE afin d'étudier d'autres possibilités. Il est demandé à la famille de tenir informé la crèche si elle ne souhaite pas maintenir sa pré-inscription. (cf : annexe « protocole de suivi des demandes de pré-inscriptions »)

2 La vie quotidienne

L'accueil en collectivité demande la mise en place de repères primordiaux pour le bien-être de l'enfant. Ceux-ci lui permettent de se situer dans le temps et dans l'espace. Ainsi, l'équipe respecte un rythme journalier.

Les rituels rythment le temps, les habitudes s'installent et permettent à tous de s'inscrire dans une dynamique collective : les enfants ont un cadre propice à la découverte et au plaisir.

2.1 L'accueil

2.1.2 L'accueil du matin

Chaque matin, se rejoue pour l'enfant et le parent qui l'accompagne, le moment de la séparation. Un temps de latence est souvent nécessaire pour permettre à l'enfant de prendre ses repères.

Un espace d'accueil est à disposition des familles. Des casiers individuels identifiés sont à disposition des parents à l'entrée du multi-accueil pour que le parent puisse préparer son enfant.

La famille, si elle le souhaite, et selon le besoin de l'enfant, peut entrer dans la salle d'éveil et d'activités pour l'accompagner vers une séparation en douceur. Cette procédure permet au parent de dire au revoir à son enfant, offrant un cadre rassurant et sécurisant pour lui.

Un temps est consacré à la transmission orale des informations essentielles relatives à la prise en charge de l'enfant et assurer la continuité de la journée. Ce temps permet également de rassurer le parent et le mettre en confiance sur la prise en charge de son enfant.

L'enfant doit arriver au multi-accueil avec une tenue propre et adaptée, les soins d'hygiène corporelle doivent avoir été effectués. Le premier repas doit être pris avec les parents afin que l'enfant puisse commencer sa journée par ce moment privilégié avec sa famille.

2.1.3 Le départ du soir

Un temps d'échange sur le déroulement de la journée est engagé entre la professionnelle et le parent, permettant de relater les événements de la journée et de transmettre les informations nécessaires à la continuité de prise en charge de l'enfant, en veillant à ce que le professionnel laisse les parents découvrir les nouvelles acquisitions de leur enfant.

Ce temps permet également de répondre aux questions des parents et de renforcer le lien de confiance entre le parent et le professionnel.

A l'issue de ce temps d'échange, le parent est invité à préparer l'enfant à son départ de la structure et à récupérer ses affaires dans le casier de l'enfant.

2.2 Les soins

2.2.1 L'hygiène au quotidien

L'enfant est un individu à part entière et il doit être considéré comme tel à chaque moment de la journée. Les moments de soins doivent rester un temps d'intimité, de douceur, de confiance et de sécurité. L'enfant et le professionnel doivent se sentir ensemble. A ce moment une communication s'établit, faite de mots, d'intonations, de gestes, de plaisirs d'entrer en communication partagée d'où l'importance d'y accorder du temps. Le respect du corps de l'enfant est important. A tout âge, il est prévenu des soins qui lui sont faits (change, prise de température, prise d'un médicament, ...) et si vraiment il ne veut pas, c'est par la discussion qu'on l'amène à accepter le soin.

C'est donc un temps durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisés : les enfants sont sollicités pour préparer leurs affaires, monter sur la table de change, participer au déshabillage, au soin et sont invités à se rhabiller seul.

La professionnelle adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de sa posture et de ses appréhensions.

Les soins sont pratiqués selon les besoins des enfants et non en fonction d'un rythme fixe et prédéfini.

Les enfants sont invités à se laver les mains au lavabo, adapté à leur taille, après chaque passage aux toilettes et avant chaque repas. Mais aussi chaque fois que l'équipe le juge nécessaire. L'enfant est encouragé à se frotter les mains, se servir en savon, puis s'essuyer seul les mains. Les mains des plus petits sont lavées avec un gant humide.

Concernant le mouchage des enfants, une boîte de mouchoirs est à leur disposition pour qu'ils essuient leur nez seul. Si l'équipe doit s'en charger, l'enfant sera prévenu du soin qui lui sera fait afin de le rendre acteur de celui-ci. L'équipe propose à l'enfant de mettre lui-même son mouchoir à la poubelle. Les plus petits, qui ne peuvent faire seul cet acte, sont installés sur les genoux d'un adulte, qui va lui parler et mettre des mots sur le geste.

2.2.2 L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. Cette acquisition participe à la croissance par une meilleure perception et maîtrise de soi, par dépendance physique et psychologique moindre vis-à-vis des adultes.

L'apprentissage de la propreté est donc le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Il doit être amené dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) de chaque enfant. Il ne doit pas être perçu comme une contrainte. L'apprentissage du pot et des toilettes débute chez les parents. Il est progressif et géré en relation avec les professionnels. Il est important de garder un discours positif et rassurant dans tous les cas. La réaction de l'entourage est primordiale et conditionne la suite de l'acquisition.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage. Le respect du rythme de l'enfant est donc primordial. Le rôle de l'adulte consiste alors à apporter du soutien et un accompagnement par l'encouragement en mettant à disposition de l'enfant le pot ou en lui proposant les petites toilettes. L'adulte veillera systématiquement à respecter son intimité et laissera l'enfant autonome dans ses actes de propreté.

L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de revenir en arrière, de remettre la couche pour ensuite être propre quand il le souhaite. Cette étape transitoire est partagée avec la famille. Les parents sont encouragés à apporter des vêtements de rechange.

2.2.3 La santé

Les visites médicales

Le référent santé veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé. Il participe à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de la crèche. Il assure des actions d'éducation (nutrition, activité 18 Projet d'établissement 2021 2023 - modifié en juin 2022 (décret n°2021-1131 du 30 août 2021) physique, sommeil, écrans) auprès des professionnels et veille à ce que les parents puissent y être associés. Il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être

La surveillance médicale est assurée par le médecin traitant de l'enfant.

Le Référent Santé de la crèche peut effectuer des visites médicales notamment les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois ou en cas de suspicion de handicap ou maladie chronique. Son rôle consiste à surveiller l'état de santé et à dépister toute anomalie conformément aux règles de protection maternelle et infantile.

Ces visites médicales s'effectuent dans la crèche en présence de la directrice au rythme laissé à l'appréciation de la directrice et/ou du médecin, dans le respect du secret médical. Les parents sont informés des visites médicales de leur enfant et peuvent s'y associer. Le compte-rendu de ces visites est noté dans le dossier médical de l'enfant.

Les traitements

Les enfants confiés légèrement souffrants, doivent être obligatoirement signalés à l'équipe afin qu'elle puisse en assurer plus attentivement la surveillance. Les parents doivent aussi préciser si un traitement a déjà été délivré à l'enfant avant son arrivée.

Il est possible d'administrer au multi-accueil un traitement médicamenteux. Toutefois, celui-ci doit faire l'objet d'une prescription médicale et les parents doivent avoir signé l'autorisation d'administration des médicaments. Aucun médicament (même homéopathique) ne sera administré sans ordonnance. Si un traitement médical est prescrit, il convient de privilégier dans la mesure du possible, les prises en deux fois (matin et soir), afin que le traitement soit administré par les parents. Les médicaments peuvent être administrés par toutes les professionnelles en charge de l'enfant après aval de la directrice.

Pour un traitement spécifique et/ou de longue durée, un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être établi entre le médecin en charge de la pathologie de l'enfant et les parents.

Lorsqu'un enfant est malade, la décision de maintenir sa présence ou son éviction appartient à la directrice du multi-accueil après avis du médecin référent de la structure.

En cas de symptômes bénins, des mesures simples sont prises, notamment en cas de fièvre, l'enfant recevra du paracétamol avec une température au-delà de 38°5 C (sauf demande contraire de la part des parents), selon les protocoles établis et validés par le médecin référent. En cours d'accueil, si l'état de santé de l'enfant est considéré comme incompatible avec la vie en collectivité ou présente un risque pour les autres enfants, la directrice demandera au parent de venir chercher son enfant.

La prise température se fait de manière axillaire, sur les genoux d'une professionnelle et le geste est verbalisé à l'enfant.

En cas de maladie contagieuse constatée, une éviction devra être prescrite par le médecin traitant de l'enfant.

2.3 Les repas

2.3.1 Le temps de repas

Le temps du repas est un repère pour l'enfant. C'est pour lui un moment de plaisir, de convivialité, de détente, d'échanges, de découvertes et d'interactions avec ses camarades.

Ce temps répond tout autant à un besoin physique qu'à un besoin d'apprentissage (découverte de goûts, de saveurs et de textures, développement d'autres sens comme l'odorat et le toucher, apprentissage des règles de vie collective et sociale, développement de son autonomie en apprenant progressivement à manger seul).

Il est plus que la satisfaction d'un besoin vital :

- pour les plus jeunes, il favorise la relation individuelle
- pour les plus grands, il est une véritable activité et permet un échange autour de la table entre enfants et entre adultes et enfants.

Les repas et le goûter sont fournis par la structure. La consistance et la composition des repas sont adaptées aux besoins et à l'évolution de l'enfant dans la continuité de ce qui est proposé par la famille.

La qualité diététique de l'alimentation de l'enfant est assurée par le respect des recommandations du GEMRCN-petite-enfance.

2.3.2 L'organisation pédagogique du temps de repas

Le service du repas est organisé en deux groupes :

L'allaitement :

Pour les parents qui ont choisit l'allaitement maternel, un échange sera proposé par l'équipe afin d'établir la mise en place de celui-ci.

Une procédure intitulée « comment recueillir, conserver et transporter votre lait maternel au multi-accueil » (s'appuyant sur les préconisations du Ministère de la Santé) est à la disposition des familles pour les guider, ce qui permet de continuer à nourrir l'enfant avec le lait de sa maman sur les temps d'accueil.

Le déjeuner pour les petits :

Pour les bébés, l'équipe ajuste l'heure des repas en fonction de la dernière prise alimentaire et de la demande du bébé. La professionnelle privilégiera la prise du biberon dans les bras, en respectant les besoins et la demande de l'enfant.

Les parents fournissent le lait infantile, y compris le lait maternel à partir du moment où son transport et les règles de conservation respectent scrupuleusement la chaîne du froid.

L'alimentation est déterminée en fonction de l'âge de l'enfant et de la demande du parent afin d'avoir une continuité avec les habitudes alimentaires de la maison.

Lorsque l'enfant commence la diversification alimentaire à la cuillère, il est installé confortablement dans un transat ou une chaise haute. Progressivement et suivant l'évolution de son tonus et de sa capacité à se tenir assis, l'enfant est positionné dans un siège de repas. L'équipe est attentive à l'évolution de l'enfant pour introduire progressivement, en concertation avec les parents, l'utilisation du gobelet avec anses pour boire et lui permettre de découvrir par lui-même l'usage de la cuillère. Petit à petit, et lorsque l'enfant montre son intérêt à vouloir manger seul, une tablette est ajustée sur la chaise.

Le repas du bébé sera servi par sa référente afin de lui offrir un moment privilégié et rassurant dans de bonnes conditions.

Le déjeuner pour les grands :

Chez les grands, le temps du repas est précédé d'un temps de retour au calme (petites histoires, chansons, comptines, jeux de doigts...). L'enfant est invité à se laver les mains avant de passer à table.

Le déjeuner a lieu vers 11h30 et s'organise en fonction du rythme des enfants et du service. Le moment du repas est un temps de plaisir, de convivialité et d'échanges pour les enfants et les professionnelles.

A la fin du repas, un gant est donné à l'enfant pour qu'il se nettoie seul le visage et les mains, l'adulte l'accompagne dans ce geste. Il déposera lui-même son gant et sa serviette dans une panier dédiée. Ceci participe au développement de l'autonomie de l'enfant.

2.3.3 La posture pédagogique pendant les repas

Le repas est un temps fort de la journée. Les enfants traduisent de la fatigue, de l'impatience et donc des réactions diverses que les adultes doivent canaliser. Il appartient à l'équipe de veiller à la mise en place d'une ambiance propice au plaisir.

Une professionnelle référente est assise à table afin de partager le repas avec les enfants et les accompagner à manger seul.

Lors du repas, chaque enfant porte un bavoir. Les doudous et tétines ne sont pas autorisés à table mais peuvent être posés à proximité de l'enfant. L'équipe favorise l'autonomie, l'adulte intervient le moins possible, rendant l'enfant acteur principal de son repas. Il choisit sa place à table, mange seul, se débarbouille seul avec un gant quand le repas est terminé, mais peut compter sur l'adulte s'il en exprime l'envie ou le besoin.

Des petits rituels sont mis en place au moment du repas et sont verbalisés aux enfants. Le service en petites quantités est privilégié afin d'éviter le gâchis alimentaire. Les professionnelles invitent les enfants à goûter à tous les plats avant de dire qu'ils n'en veulent pas, mais ne les forcent en aucun cas à manger. Lorsque l'enfant a goûté, l'adulte lui demande s'il en veut ou non, le choix de l'enfant est respecté.

Les professionnelles invitent les enfants à manger avec leur cuillère ou fourchette. Certains enfants aiment toucher la texture des aliments, cela fait partie de la découverte.

Même si l'enfant peut faire de nombreuses expériences pendant le repas, pour que ce moment reste convivial et agréable pour tous, certaines règles sont instaurées pour le respect de tous et éviter les débordements : rester assis, éviter trop de bruit, éviter les jeux d'eau, respecter son voisin, s'exprimer calmement, ne pas jeter de la nourriture... Chaque enfant est invité à respecter ces consignes.

Pendant le débarrassage de la table et en cours de repas, les enfants restent assis à table.

2.3.4 Le goûter

Le goûter est servi à partir de 15h30 et échelonné en fonction du réveil des enfants.

Les anniversaires peuvent être fêtés au multi-accueil. Si la famille le désire, elle peut apporter quelques gâteaux à partager avec les autres enfants : il s'agira obligatoirement de produits industriels emballés dont l'équipe peut connaître la composition et la date de péremption.

2.3.5 La diversification alimentaire

En général, les parents commencent la diversification alimentaire chez eux. Les professionnelles attendent l'accord des parents pour diversifier l'alimentation et les différentes grandes étapes s'établissent en concertation avec eux. Pendant la période de diversification et jusqu'à ce que celle-ci soit terminée, il est demandé aux parents d'apporter le plat de leur enfant.

2.4 Le sommeil

Le temps du sommeil est un temps essentiel au développement physiologique de l'enfant. Le temps de sieste constitue donc un temps clé dans la journée de l'enfant.

2.4.1 Le temps de sommeil des bébés

Les bébés peuvent dormir à tout moment, à leur demande et selon leurs besoins. Ils sont couchés sur le dos dans des lits à barreaux.

Le personnel reste attentif aux signes de fatigue de l'enfant qui peut être couché en fonction de ce qu'il exprime, quel que soit le moment de la journée. La prise en compte des éléments transmis par les parents permet aussi d'adapter la prise en charge (mauvaise nuit, réveil précoce, état de santé...).

2.4.2 Le temps de sommeil des grands

Les grands ont un temps de sieste après le repas. L'organisation de la sieste tient également compte des besoins de l'enfant de cet âge, chaque enfant peut se reposer quand il en a besoin.

Les lits sont personnalisés. Une professionnelle reste présente pendant la durée du sommeil jusqu'au réveil.

Aucun temps minimal de sieste n'est fixé. Les enfants ne sont pas réveillés pour respecter leur temps de sommeil nécessaire et les étapes de celui-ci.

Ainsi, le réveil se fait de manière échelonnée, les enfants intégrant la salle d'activités au fur et à mesure et y sont accueillis par les professionnelles.

2.5 Les activités

L'autonomie dans le jeu est une ligne directrice pour l'équipe.

2.5.1 L'éveil et le jeu

Le jeu constitue un processus important dans le développement de l'enfant en lui permettant de faire ses propres expériences.

Pour permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel physique, psychologique, affectif et intellectuel, l'équipe éducative du multi-accueil propose d'une part des temps de jeux libres, et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Ces temps seront également pour lui de vraies sources de plaisir et de découvertes. Une attention particulière sera portée à la favorisation de l'autonomie de l'enfant dans le jeu.

Ainsi, l'adulte est amené à jouer avec les enfants, se mettre à leur hauteur et susciter le jeu, tout en lui laissant la liberté de la découverte et le choix. L'adulte n'interviendra qu'en cas de demande de l'enfant.

Jeux, jouets et activités sont adaptés à l'âge de l'enfant et à son stade de développement. Ils sont désinfectés régulièrement et rangés selon un protocole de nettoyage défini.

2.5.2 Les activités libres

Les activités libres sont des temps privilégiés durant lesquels l'enfant expérimente, découvre, développe sa créativité, son imagination et sa socialisation en toute autonomie.

Laisser l'enfant jouer librement, c'est lui permettre d'être autonome. L'enfant a également la capacité de ne rien faire s'il le souhaite.

Les jeux libres sont également pour les professionnelles des moments privilégiés d'observation.

L'observation est un outil essentiel pour mieux connaître chaque enfant accueilli et adapter la réponse de l'adulte aux besoins de chaque enfant.

2.5.3 Les activités dirigées

Les activités dirigées permettent à l'enfant de développer des aptitudes motrices, sensorielles et cognitives, et de favoriser l'expression.

Elles ne revêtent pas de caractère obligatoire pour l'enfant mais sont un plaisir auquel l'enfant participe de manière volontaire.

Ces activités spécifiques sont accompagnées de consignes simples qui permettent à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant. Les petits groupes sont privilégiés.

Ces activités sont diverses et peuvent prendre la forme d'activités de motricité, de peinture, de collage, de dessin, de jardin...

2.5.4 Les activités pour les bébés

Le professionnel est présent au sol auprès des bébés qui sont dans un espace aménagé. Il installe les bébés au sol.

Lorsque l'enfant acquiert la préhension volontaire, le professionnel propose des jouets à attraper. Il stimule l'éveil moteur en éloignant petit à petit les jouets de l'enfant pour l'inciter à développer sa motricité. Il ne donne pas trop de jouets en même temps.

Le développement moteur de l'enfant est respecté. Un enfant ne sera pas installé dans une position qu'il n'a pas acquis par lui-même et qu'il ne maîtrise pas. Les professionnelles sont très attachées à la motricité libre de chaque enfant.

Au travers, de l'exercice de ses activités spontanées, le bébé est en vérité le moteur, l'animateur de son développement global. Le professionnel respecte au mieux le plaisir et les désirs de l'enfant. Il valorise son autonomie et respecte son individualité dans le groupe.

2.6 L'objet transitionnel

Les objets transitionnels (doudous, tétines...) permettent à l'enfant de faire le lien entre la maison et la structure. Ce sont des objets affectifs pour les enfants qui leur apportent une présence rassurante et réconfortante. Il doit donc être intégré dans le processus de séparation.

L'enfant doit donc pouvoir en disposer au sein de la structure dès lors qu'il en ressent le besoin.

Ainsi, une pochette à doudous est installée à hauteur d'enfant dans la salle de vie de la structure pour que l'enfant puisse développer son autonomie quant à l'utilisation de son doudou.

L'équipe invite les enfants à s'exprimer sans leur tétine afin de développer le langage oral de l'enfant.

Il est demandé aux parents de nettoyer régulièrement le doudou de l'enfant.

2.7 Les relations Educatives

2.7.1 Les relations entre enfants

Les interactions entre pairs :

De nombreuses interactions existent entre les jeunes enfants. Il convient de les laisser jouer ensemble et privilégier les activités en petits groupes. Il est important de laisser le groupe vivre sa vie collective et ne pas constamment intervenir dans leurs relations afin qu'ils découvrent et expérimentent les relations sociales entre pairs. L'imitation et la reproduction des comportements sont des enjeux des relations entre enfants.

L'observation est ainsi une pratique professionnelle à privilégier afin d'être attentif aux comportements de l'enfant dans le groupe, son comportement individuel et de ses relations avec les autres enfants.

L'équipe veille également à accompagner le lien au sein d'une fratrie et se montre attentive à l'intégration de l'enfant en accueil occasionnel dans le groupe d'enfants afin qu'il trouve toute sa place, même s'il n'est là que très ponctuellement.

Les professionnelles favorisent les échanges relationnels entre les plus petits et les plus grands.

La vie collective :

Les professionnelles du multi-accueil veillent au respect des règles de vie collective qu'elles explicitent aux enfants. Cela fait partie intégrante de l'apprentissage de la vie en société.

La posture de l'adulte doit rester constante et cohérente face au groupe d'enfants et favorise la communication non-violente entre les enfants.

En cas de conflits entre enfants, l'adulte est vigilant et n'intervient qu'en cas de nécessité. Les règles de vie peuvent être rappelées autant que nécessaire.

2.7.2 Les relations enfants-adultes

L'équipe participe au développement psychomoteur, intellectuel et psychoaffectif de l'enfant en l'accompagnant à grandir à son rythme. Ainsi, les professionnelles suscitent le jeu, verbalisent au maximum à l'enfant en mettant des mots sur des actes et des gestes. Elles proposent également des activités pédagogiques permettant à l'enfant de développer des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être.

Les membres de l'équipe veillent toutefois à garantir la juste distance relationnelle vis-à-vis des enfants pour apporter un équilibre affectif à l'enfant, en gardant leur place de professionnelles sans se substituer aux parents.

L'équipe sera vigilante à ce que l'enfant soit appelé par son prénom, aucun surnom ne sera donné à un enfant.

3 La relation aux familles

3.1 La transmission des informations aux familles au quotidien

Les temps d'accueil (arrivée et départ) sont des moments privilégiés de partage d'informations entre les parents et l'équipe.

Lors de l'arrivée de l'enfant, l'équipe se rend disponible et à l'écoute des parents, elle recueille les informations transmises par la famille.

Lors du départ de l'enfant, l'équipe retransmet aux parents des informations sur le déroulement de la journée (moments de jeux, activité découverte proposées, interactions enfantines) ainsi que sur les évolutions de l'enfant, des éléments organisationnels... Il est toutefois important que les parents découvrent eux-mêmes les évolutions notables de l'enfant (la marche par exemple), l'équipe veille alors à laisser toute sa place à la famille.

Le temps de transmission est un moment important pour valoriser ce que l'enfant a vécu pendant la journée et faire le lien avec la maison. L'enfant est au cœur du sujet et est associé à ce temps. Les professionnelles et les parents ont l'occasion d'échanger sur des pratiques éducatives, des conseils...

3.2 Les actions de soutien à la parentalité

3.2.1 L'écoute, le conseil, l'orientation

L'équipe accompagne les parents au quotidien en se rendant disponible et à l'écoute. Des conseils et des orientations peuvent être apportés en fonction des sollicitations des parents, de leurs questionnements et de leurs besoins de soutien.

La directrice de la structure est une personne ressource pour l'équipe afin d'accompagner chaque agent dans ce rôle de soutien à la parentalité. Elle est également ressource pour les parents qui auraient besoin d'un accompagnement et d'une orientation particulière vers un dispositif adapté.

3.2.2 Les actions collectives de soutien à la parentalité

La Communauté de communes dispose sur son territoire d'un Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité (REAAP), piloté par le Centre socioculturel ENVOL, afin de répondre à des besoins identifiés auprès des publics accueillis.

La crèche se positionne donc comme un point relais du REAAP pour diffuser des informations auprès des familles et/ou les orienter vers les actions du REAAP.

Par ailleurs, en tant qu'encadrantes du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), la directrice et son auxiliaire de puériculture représentent des points d'appui importants pour accompagner les familles dans leurs fonctions parentales.

3.2.3 L'implication des familles dans la vie de la structure

La crèche met en place des manifestations ouvertes aux familles (spectacles, fête de fin d'année, activités extérieures avec des partenaires, pique-nique ...) Ces événements visent à renforcer le lien entre l'enfant, la famille et l'équipe.

Les familles sont invitées à participer activement à ces manifestations afin de s'impliquer dans la vie de la structure. La crèche est un espace de participation pour les parents, ils peuvent être sollicités pour intervenir au sein de la structure en mobilisant leurs compétences particulières (musique, art plastique ...).

4 L'évaluation

Le projet pédagogique est évalué chaque année afin qu'il puisse être retravaillé et réactualisé. Cette démarche permet d'évaluer l'action de la crèche et de l'ajuster au besoin en fonction des évolutions constatées (besoin des familles, modification de l'équipe...). La remise en question des pratiques est en effet essentielle pour un repositionnement adéquat au plus près des besoins de l'enfant et de sa famille, évoqués tout au long de ce projet. Dans le cadre de la démarche d'évaluation, c'est l'atteinte des objectifs éducatifs et pédagogiques qu'il s'agit de mesurer, au regard des critères d'évaluation définis. Ces critères sont les suivants :

Objectifs éducatifs	Objectifs pédagogiques	Critères d'évaluation
Intégration des parents dans la vie de la structure : Pour renforcer la relation Parents/Enfant.	Aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle	Taux d'utilisation des accueils occasionnels et d'urgence
	Permettre aux parents de participer aux « activités », sorties, manifestations ...	Nombre de parents participant aux événements Freins à la non-participation
	Apporter un soutien à la parentalité	Identification du Multi-Accueil comme une ressource ne terme de parentalité. Nombre de parents du Multi-Accueil fréquentant le LAEP
	Intégrer les parents dans l'accueil et le départ de l'enfant	Durée des échanges avec les parents Evolution de la qualité des échanges et des questionnements des parents
Accueillir tous les enfants en leur assurant un cadre bienveillant, bientraitant et positif : pour leurs montrer le chemin afin qu'ils aient confiance en eux.	Valoriser l'enfant par une parole positive	Observation de l'intégration dans le groupe et donc la prise de confiance en lui
	Respecter l'enfant dans sa globalité	Temps privilégiés avec chaque enfant
	Valoriser le développement de la motricité libre, notamment auprès des bébés	Observation de l'évolution motrice des enfants
	Être accueillant et à l'écoute	Qualité des échanges avec les parents et les enfants
Accompagner tous les enfants en leur assurant un cadre bienveillant, bientraitant et positif : pour leur montrer le chemin afin qu'ils aient confiance en eux	Permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée, grâce au matériel ergonomique adapté et proposé par l'équipe	Le matériel proposé est-il suffisant et adapté aux enfants et aux professionnelles
	Assurer une présence affective et rassurante pour l'enfant, dans le respect de son rythme	Le système de référence convient-il aux enfants, familles et professionnelles

	individuel et de son développement	
	Mettre en œuvre des conditions favorables de confiance en lui et aux autres	Satisfaction des modes de fonctionnement (respect du rythme de l'enfant, conditions de séparation/adaptation, référence ...) pour les enfants, les familles, les professionnels du multi-accueil
	Favoriser l'éveil et l'ouverture sur le monde (développement des activités extérieures)	Type d'activités proposées Sorties et partenariats mis en place

CONCLUSION :

Le projet pédagogique est un socle fondamental au travail des professionnelles. Ce projet vit au quotidien et continuera donc d'évoluer, en fonction de la réflexion de chacun et de l'intervention de nouveaux facteurs.

Enfin, ce projet prend tout son sens si tous les acteurs (équipe, parents, partenaires) en sont partie prenante et participent à son évolution.